



**Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement
Pays-de-la-Loire**



Plan National d'Action Rôle des genêts (2005-2009)

Bilan final



www.lpo.fr

BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL

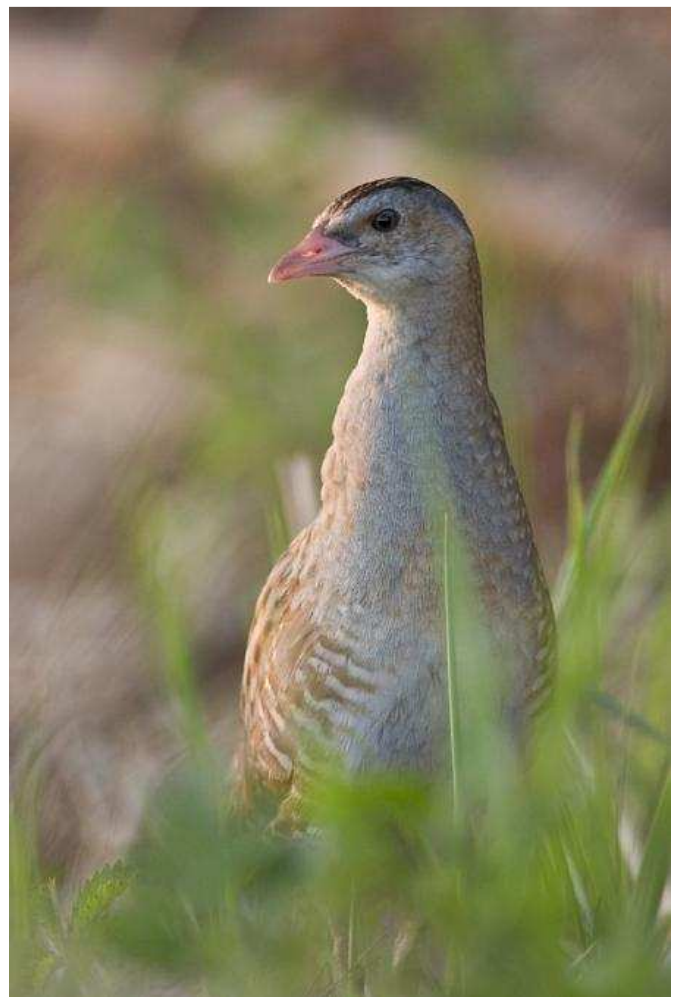


Photo : Jean-Luc Pinaud

Juin 2011

**Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des
Pays-de-la-Loire**

**Plan National d'Action
Rôle des genêts
(2005-2009)**

Bilan final

**Coordination : LPO
Rédaction : Bernard DECEUNINCK, Gilles MOURGAUD
& Edouard BESLOT**

- Mars 2011 -



Ligue pour la Protection des Oiseaux
Fonderies Royales- BP 90263 - 17305 Rochefort cedex
Tel 05.46.82.12.34 Fax 05.46.82.12.50
lpo@lpo.fr - <http://www.lpo.fr>



SOMMAIRE

Introduction	4
1. Résumé du Plan national d'action Rôle des genêts	5
1.1. La stratégie	5
1.2. Les axes du plan de restauration	5
1.3. Les actions prioritaires prévues par le plan d'action :	5
2. Evaluation biologique : l'état des populations de Rôles des genêts en fin de plan	7
2.1. Evolution récente de la distribution du Rôle des genêts en France	7
2.2. Distribution départementale des mâles chanteurs dénombrés	7
2.3. Distribution communale des mâles chanteurs dénombrés	7
2.4. Distribution des mâles chanteurs dénombrés sur les sites majeurs	8
2.5. Distribution des mâles chanteurs dénombrés dans les ZPS	11
2.6. Situation en 2010	11
3. Bilan des actions de conservation réalisées dans le cadre du plan d'action	13
3.1. Méthode	13
3.2. Bilan des actions	14
3.2.1. Objectif I. Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts	14
3.2.2. Objectif II. Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable	20
3.2.3. Objectif III. Enrayer la perte d'habitat	21
3.2.4. Objectif IV. Protéger durablement les sites à Rôle des genêts	22
3.2.5. Objectif V. Améliorer les techniques de gestion	25
3.2.6. Objectif VI. Impliquer les acteurs locaux	29
3.2.7. Objectif VII. Mieux connaître pour mieux gérer	33
3.3. Bilan financier	36
3.3.1. Au niveau national	36
3.3.2. Au niveau régional	37
4. Conclusions	43
4.1. Etat des populations	43
4.2. Bilan des mesures de conservation	43
4.3. Bilan du plan d'action rôle des genêts 2005-2009	44
5. Remerciements	46
6. Bibliographie	47
6.1. Références citées	47
6.2. Principaux documents produits dans chaque région	48
ANNEXE 1	50
ANNEXE 2	53
ANNEXE 3	56
ANNEXE 4	59
ANNEXE 5	64

Plan National d'Action Rôle des genêts (2005-2009)

Bilan final

Introduction

L'objectif d'un plan de restauration est de présenter l'espèce menacée, d'analyser et de hiérarchiser les menaces auxquelles elle est confrontée et d'évaluer les actions de conservation qui ont déjà été entreprises. A partir de ces renseignements, les actions à mener sont proposées, en évaluant les activités prioritaires et en identifiant les partenaires.

Le plan comporte trois grands chapitres. Le premier synthétise les connaissances acquises sur l'espèce, sa biologie, son statut et les menaces qui l'affectent. Le deuxième définit la stratégie à suivre pour sa protection et le troisième décrit les objectifs à atteindre. L'accent est porté spécialement sur les priorités des actions à mener, les modalités de leur mise en œuvre, ainsi que leur suivi et leur évaluation. Le plan de restauration est établi pour une durée de 5 ans, période à l'issue de laquelle un bilan, tel que celui-ci est établi et des révisions éventuelles sont proposées.

Le plan d'action national en faveur du Rôle des genêts a été validé par le Conseil National pour la Protection de la Nature en décembre 2004 (Noël *et al.*, 2004, <http://www.rale-genet.lpo.fr>). À l'origine, la mise en œuvre de ce plan était prévue pour la période comprise entre 2005 et 2009. Or, peu d'actions de coordination ont été menées au niveau national durant les trois premières années du plan, hormis les dénombrements sur la plupart des sites désignés en ZPS qui sont occupés par l'espèce (NOËL & DECEUNINCK, 2007, 2008), ainsi que l'organisation de l'enquête nationale de 2006 (DECEUNINCK & NOËL, 2007). Ces actions ont permis d'effectuer des estimations de la taille de la population nationale et de mesurer l'évolution de la distribution de l'espèce.

Un redémarrage du plan d'action a été officialisé en début d'année 2009, à l'occasion de la première réunion du comité de pilotage national qui a prévu les actions prioritaires suivantes :

- 1- Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation.
- 2- Coordonner des recensements annuels sur les sites témoins.
- 3- Dresser un bilan des MAET pour l'ensemble des sites où la reproduction du rôle est avérée ou suspectée.
- 4- Dresser un bilan des actions mises en place en faveur du Rôle des genêts à l'issue du plan d'action qui s'est terminé en 2009.
- 5- Réunir le Comité de pilotage afin de valider les actions proposées.
- 6- Préparer l'enquête nationale de 2009 et envisager sa valorisation.

La DREAL Pays-de-la-Loire a été nommée coordinatrice du plan et a commandité le bilan à mi-parcours à la LPO-Anjou (MOURGAUD, 2009). Les éléments principaux de ce travail ont permis de quantifier les actions du plan d'action et sont résumés dans le bilan final qui suit.

Le retard accusé dans la mise en œuvre du plan d'action a conduit à le prolonger jusqu'en 2011, cette dernière année intégrant également son évaluation basée sur le présent bilan.

1. Résumé du Plan National d'Action Rôle des genêts

1.1. La stratégie

Le Rôle des genêts compte parmi les oiseaux les plus menacés d'Europe, pour lesquels des plans d'action ont été mis en place. Le plan d'action européen, publié en 1996 (HEREDIA *et al*, 1996) a fait l'objet d'une mise à jour en 2006 sous l'égide de l'Accord Eurasie pour les Oiseaux d'Eau (AEWA, KOFFIJBERG & SCHÄFFER, 2006).

Une des étapes identifiées lors de la rédaction du plan était la désignation de Zones de Protection Spéciales et la mise en œuvre sur ces sites de mesures de gestion favorables à la préservation de l'habitat du rôle. À ce jour, on peut considérer que cette étape de désignation est aboutie sur la majorité des sites importants pour la sauvegarde du Rôle des genêts. Elle doit cependant être achevée là où l'espèce est présente en période de nidification sur des secteurs, notamment en Val de Saône et dans la vallée de la Marne, désignés incomplètement.

Cette désignation des sites permettra au Rôle des genêts de se maintenir, à condition que les documents d'objectifs intègrent bien les mesures de gestion préconisées dans le plan national d'action.

À l'instar des autres plans d'actions nationaux, la déclinaison régionale prévoit l'organisation des suivis qui permettent une localisation précise des actions à mettre en œuvre, spécialement une contractualisation en MAE des parcelles exploitées, ainsi que l'évaluation de celles-ci.

1.2. Les axes du plan de restauration

Les trois axes du plan de restauration sont les suivants :

- Enrayer le déclin du Rôle et maintenir son habitat dans un état de conservation favorable ;
- Permettre à la population française de retrouver en 2009 son niveau de 1998, 1 300 mâles chanteurs ;
- Protéger les milieux prioritaires occupés par l'espèce et favoriser la faune et la flore associées.

1.3. Les actions prioritaires prévues par le plan d'action :

Les actions prioritaires identifiées dans le plan d'action se déclinent en 7 objectifs principaux qui font l'objet du bilan ci-dessous :

Objectif I : Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts.

La fauche étant la plus forte menace pour la population de Rôle, il convient de mieux encadrer cette pratique afin qu'elle soit compatible et favorable à la reproduction de l'espèce.

Sur les sites où la présence du Rôle des genêts est détectée en période de reproduction, il est préconisé :

- ~ d'homogénéiser les contrats de fauche tardive (dates, compensations financières),

~ de développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs.

Objectif II : Maintenir ou restaurer l'habitat du Râle des genêts dans un état de conservation favorable.

Étant donné que la perte d'habitat est un des facteurs déterminants dans le déclin de la population nicheuse de Râle des genêts en France, il semble évident que des actions correctrices, ne pourront avoir qu'un effet positif sur l'évolution de l'espèce.

Les trois mesures suivantes devraient s'appliquer au réseau des ZPS qui abritent le Râle :

- ~ interdire le retournement des prairies alluviales permanentes,
- ~ limiter ou interdire les apports d'azote et de phosphates,
- ~ limiter ou interdire l'utilisation de pesticides.

Objectif III : Enrayer la perte d'habitat.

Il consiste à impulser un retour des terres cultivées en prairies favorables à la nidification du Râle des genêts.

Il s'avère en effet que les cultures en vallées alluviales peuvent être reconverties aisément en jachères ou prairies favorables à la nidification du Râle des genêts. Il faut cependant que les fauches soient remises en place.

À ces trois objectifs prioritaires du plan de restauration, s'en ajoutent quatre autres qui relèvent d'actions complémentaires :

Objectif IV : Protéger durablement les sites à Râle des genêts.

Les sites principaux pour la nidification du Râle des genêts devraient bénéficier de mesures fortes de désignation au cœur des ZPS (réserves naturelles notamment). Des mesures de gestion spécifiques peuvent également y être appliquées, via notamment des contrats de location ou d'acquisition des prairies en secteurs prioritaires.

Objectif V : Améliorer les techniques de gestion.

Afin de protéger les nichées, la gestion des jachères en prairies alluviales peut également prévoir le développement de bandes refuge et des méthodes qui diminuent la mortalité directe : réduction de la vitesse de fauche et généralisation de la fauche centrifuge.

Objectif VI : Impliquer les acteurs locaux.

Le plan d'action prévoit une meilleure information et une plus grande sensibilisation du monde rural, ainsi que du grand public par le moyen de plaquettes d'information ou de conférences.

Objectif VII : Mieux connaître pour mieux gérer.

Pour mieux connaître l'espèce et ainsi mieux la protéger, il convient de mettre en place un réseau de correspondants afin d'obtenir un meilleur suivi et un retour d'expérience sur l'espèce et les mesures visant à la protéger.

2. Évaluation biologique : l'état des populations de Râles des genêts en fin de plan

2.1. Évolution récente de la distribution du Rôle des genêts en France

La situation nationale du statut du rôle a été mise à jour en 2009, suite à l'enquête nationale menée lors de la dernière année du plan d'action national.

De toute évidence, les actions de conservation menées en France en faveur du Rôle des genêts n'ont pas enrayé le déclin des populations nicheuses et n'ont donc pas permis de retrouver en 2009 le niveau de population de 1998 - 1 300 mâles chanteurs - comme prévu dans le plan.

Force est de constater qu'il n'a pas été possible de maintenir l'habitat du rôle dans un état de conservation favorable sur des surfaces suffisantes pour protéger les milieux prioritaires occupés par l'espèce et favoriser la faune et la flore associées.

Il n'y a donc pas eu restauration au niveau national sur la durée du plan d'action et la population reste très fragile, moyennant de fortes variations interannuelles sur certains secteurs. Cela s'observe notamment dans le Nord et l'Est, empêchant toute conclusion sur les évolutions locales à court terme. Les conditions climatiques et les possibilités de report ou d'échanges entre secteurs compliquent l'évaluation, sans parler des possibilités d'échanges sur de plus grandes distances, notamment avec les pays limitrophes (Belgique, Suisse ?).

2.2. Distribution départementale des mâles chanteurs dénombrés

Le statut du Rôle des genêts a été précisé dans 37 départements (carte n° 1). Son absence, déjà notée en 2006, a été confirmée dans 8 d'entre eux et il a disparu depuis 2006 dans deux départements où il était irrégulier : la Manche et la Vienne. Il est considéré en déclin dans 10 départements (déclin modéré : 4 ; fort : 6), en augmentation dans 9 (augmentation modérée : 2 dpts ; forte : 7 dpts) et stable dans 3 départements.

La somme des estimations départementales donne la fourchette suivante : **495 à 551** mâles chanteurs. C'est cet effectif qui a été retenu dans la synthèse annuelle des oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2009 (DE SEYNES *et al.*, 2010 ; DECEUNINCK, 2011).

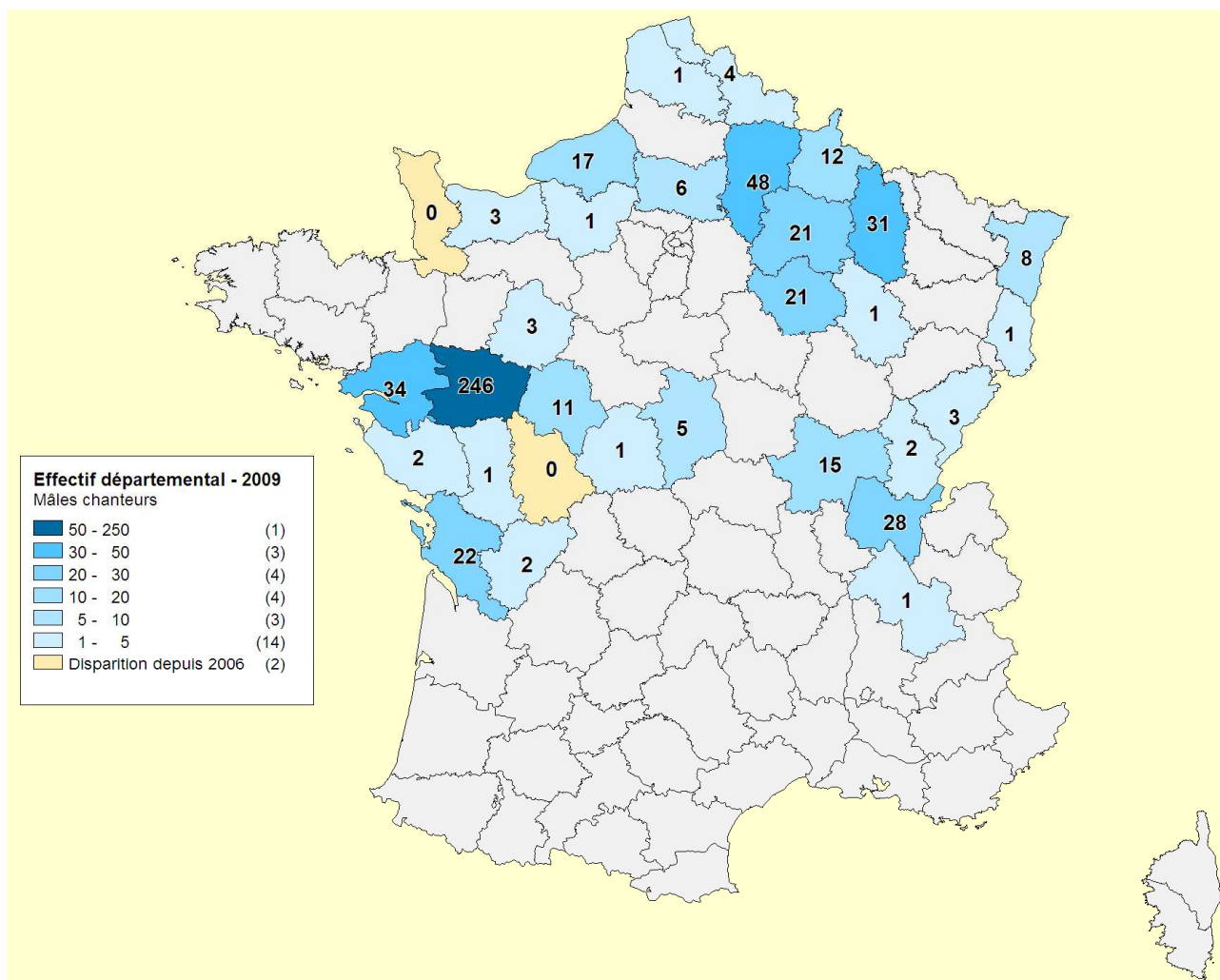
2.3. Distribution communale des mâles chanteurs dénombrés

L'enquête a été conduite dans 37 départements où la nidification de l'espèce était connue dans un passé récent, ainsi que dans quelques départements limitrophes. La présence du Rôle des genêts n'a été détectée que dans 29 d'entre eux.

Il est à noter que les données nulles ont également été recherchées, car elles attestent souvent de la disparition de l'espèce dans des sites où elle était présente auparavant.

Bien que les effectifs dénombrés en 2009 demeurent cantonnés pour la plupart dans les grandes vallées alluviales soumises à des inondations fréquentes, un certain nombre de chanteurs a été entendu dans des secteurs situés en dehors des sites occupés traditionnellement.

Carte n° 1. Distribution des effectifs départementaux de Râles des genêts dénombrés en 2009



La carte n°2 illustre la distribution communale des mâles chanteurs en 2009. Comparée à celle de 2006 (carte n° 3) elle montre une variation sensible de la répartition des chanteurs entre les deux enquêtes. Les sites du quadrant nord ont augmenté sensiblement, aux dépends des sites situés plus au sud où des déclin sensibles ont été rapportés.

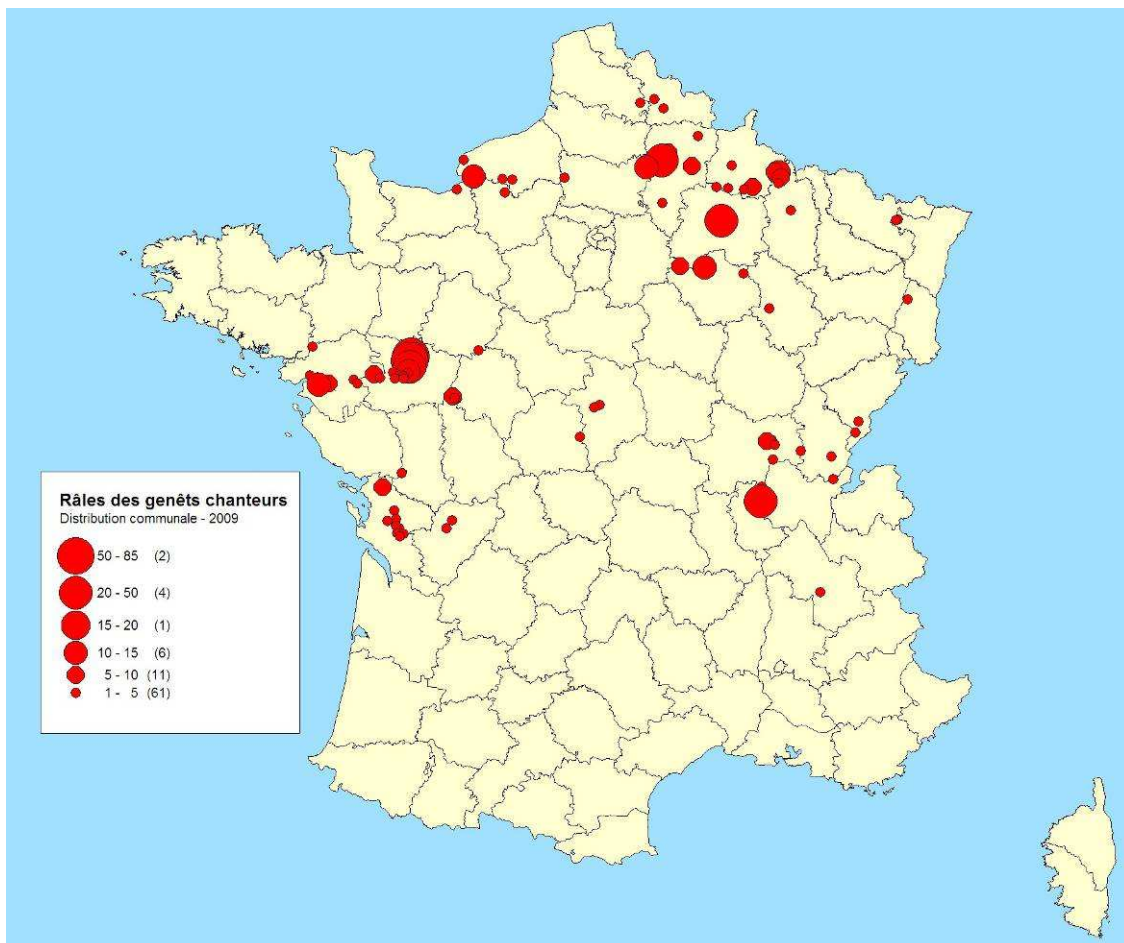
2.4. Distribution des mâles chanteurs dénombrés sur les sites majeurs

On distingue, par ordre d'importance, huit grands secteurs où l'espèce est présente en période de reproduction. L'évolution des effectifs dénombrés sur ces grandes zones de présence du râle est synthétisée dans le tableau n°1. On constate que ces secteurs principaux ont perdu de leur importance relative en France lors des deux dernières enquêtes nationale. Ils regroupaient 88 % de la population nationale en 1983-84 et seulement 70 % en 2009, dont plus de 41 % dans les Basses Vallées Angevines !

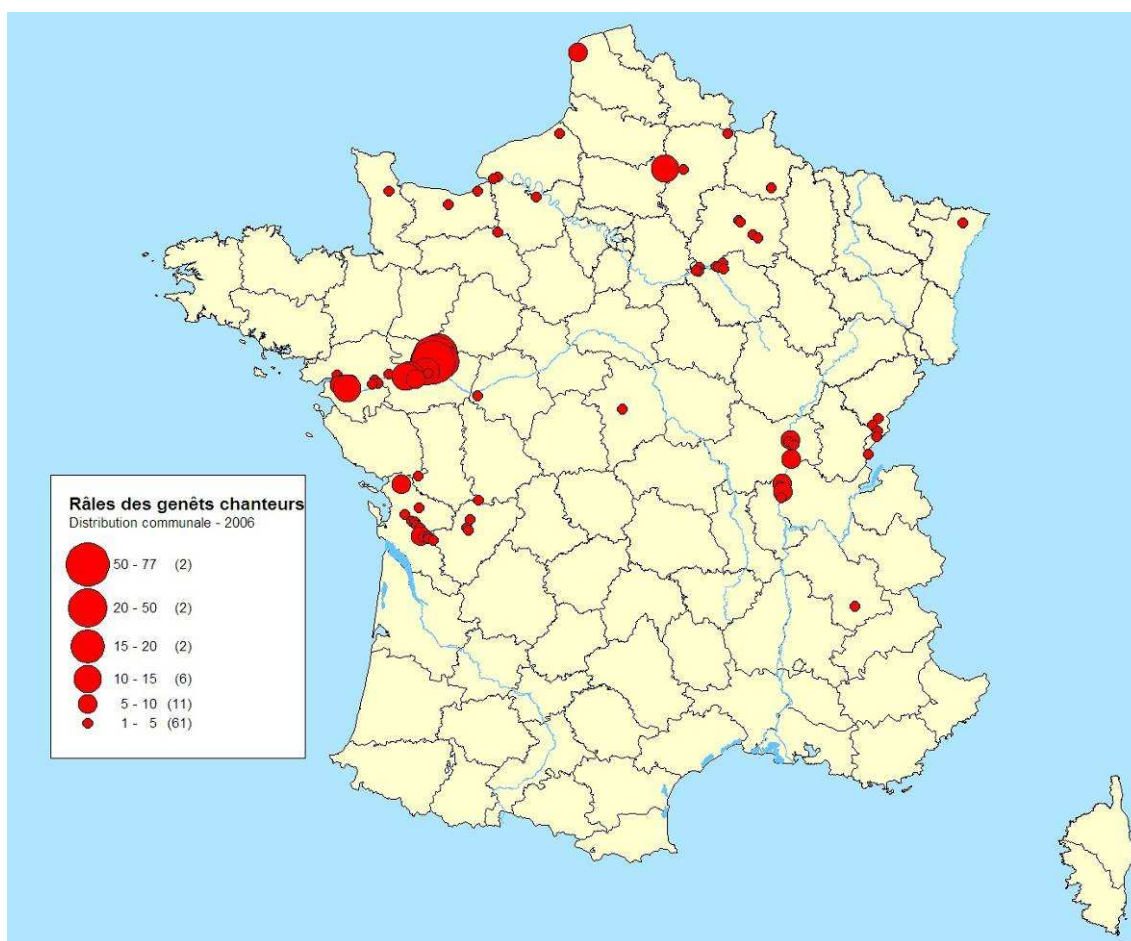
Tableau n° 1. Effectifs de mâles chanteurs dénombrés depuis 1983-84 sur les secteurs principaux.

Sites	1983-84	1991-92	1998	2006	2009
1. Basses Vallées Angevines (49)	330	330	366-397	257-266	211-225
2. Val de Saône (71 & 01)	350	200	252-275	26-28	32-34
3. Basse vallée de la Loire (44 & 49)	494-734	251-270	220-221	45-52	38-42
4. Val de Charente (16 & 17)	>180	133	88-107	43-44	13-14
5. Marais de Carentan (50)	>53	26-31	11	2	0
6. Indre-et-Loire : confluences Loire & Vienne, Loire & Indre	50-100	36	53-63	3-5	11
7. Val de Meuse (55 & 08)	22-63	10	39	0-1	18-29
8. Vallée de l'Aisne (51)	22	4-12	25-35	1	8
Total dans les principaux sites et pourcentage du total national	1501-1832 (88%)	990-1022 (87%)	1054-1148 (90%)	377-398 (77%)	341-373 (70%)
Effectif national compté	1600-2200	1100-1200	1140-1282	481-522	489-543

Carte n°2. Distribution communale des mâles chanteurs en 2009



Carte n°3. Distribution communale des mâles chanteurs en 2006.



L'aire de répartition du Rôle des genêts apparaît morcelée en France et l'essentiel de la population est concentrée dans 19 ZICO inventoriées durant les années 1990 (ROCAMORA, 1994), soit 400-438 mâles chanteurs et plus de 80 % de l'effectif national. Ces sites sont tous désignés en ZPS, mais certains de manière incomplète. 84 à 99 Râles des genêts ont été contactés dans des milieux situés en-dehors des périmètres en ZICO. Dans la plupart des cas, ce sont des oiseaux isolés, dont la présence n'est pas régulière, parfois dans des habitats inhabituels (cultures, friches,...).

Il convient de mentionner des extinctions majeures produites depuis les premières enquêtes, en vallée de la Dordogne, en Creuse, en Savoie et dans la plaine d'Alsace. Elles ont ensuite concerné de plus en plus de sites de la région Centre, ainsi que maintenant la plupart des secteurs du Val de Charente en amont d'Angoulême et dans sa partie estuarienne...

Les sites majeurs qui ont vu leur population disparaître ces dernières années sont les suivants : Vallée de l'Yèvre, Confluence de la Meuse et de la Chiers, Basse Vallée de l'Indre, Vallée du Fouzon, Vallée de la Saône de Corre à Broye et Val de la Petite Seille.

L'analyse cartographique indique qu'en 2009 on a assisté à une dilatation significative de la distribution de l'espèce en France, surtout dans le nord du pays (cartes n° 2 et 3). Comme cette redistribution des oiseaux ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de chanteurs, les effectifs moyens présents sur chacun des sites « traditionnels » ont diminué très sensiblement.

2.5. Distribution des mâles chanteurs dénombrés dans les ZPS

En 2009, 415 à 461 mâles chanteurs ont été dénombrés dans 22 ZPS, soit 86 % de la population totale dénombrée pendant l'enquête (voir tableau n° 3, page 22). Les Basses Vallées Angevines, bien qu'ayant subi un déclin récent, restent de loin le site majeur. Cette ZPS abrite à elle seule plus de 40 % de la population nationale dénombrée en 2009 !

Lors des enquêtes précédentes, la présence de l'espèce avait été signalée dans 7 ZPS où aucun mâle chanteur n'a été entendu en 2009. Le Râle des genêts semble y avoir disparu, ou du moins ne s'y reproduit plus régulièrement.

Des sites non désignés en ZPS accueillent le râle en 2009 : 20 chanteurs dans la vallée de la Marne (51), 7 sur la Confluence entre les Vallées de l'Oise et de la Serre (02), 6 sur un site du Bas-Rhin, ainsi que 3 chanteurs en vallée de la Boutonne (17).

Les prairies alluviales des vallées angevines et de l'Estuaire de la Loire en Loire-Atlantique, bien que présentant des effectifs relativement importants, ont vu leurs populations de râles décliner depuis 2006. Il est à noter que dans les Basses Vallées Angevines, les effectifs avaient augmenté après 2006, pour atteindre les 283-315 en 2007. Le nouveau creux constaté sur ce site en 2009 résulte plus des mauvaises conditions météo au cours des printemps 2007 et 2008 qui n'ont vraisemblablement pas permis une bonne reproduction et entraîné un déclin en 2009.

2.6. Situation en 2010

En dehors des enquêtes nationales, des suivis sont menés sur les sites principaux, qui sont pour la plupart désignés en ZPS.

En 2010, l'effectif total dénombré sur ces ZPS a diminué d'environ 25 %.

Si un tel déclin a affecté l'ensemble de la population nationale, on peut estimer que celle-ci doit être de l'ordre de 380 à 425 mâles chanteurs. Il s'agit de l'estimation la plus faible observée depuis que des recensements de râles sont coordonnés en France. Ce total national serait même inférieur à celui qui avait été estimé en 2001 (432-456) et indiquerait que le déclin de l'espèce est toujours à l'ordre du jour.

Bien qu'on assiste à des fluctuations interannuelles parfois considérables du nombre de chanteurs sur plusieurs sites, la disparition progressive de l'espèce se poursuit dans l'ensemble. Elle a déjà affecté des secteurs entiers des Vallées de la Loire en région Centre, de la Charente et du Doubs.

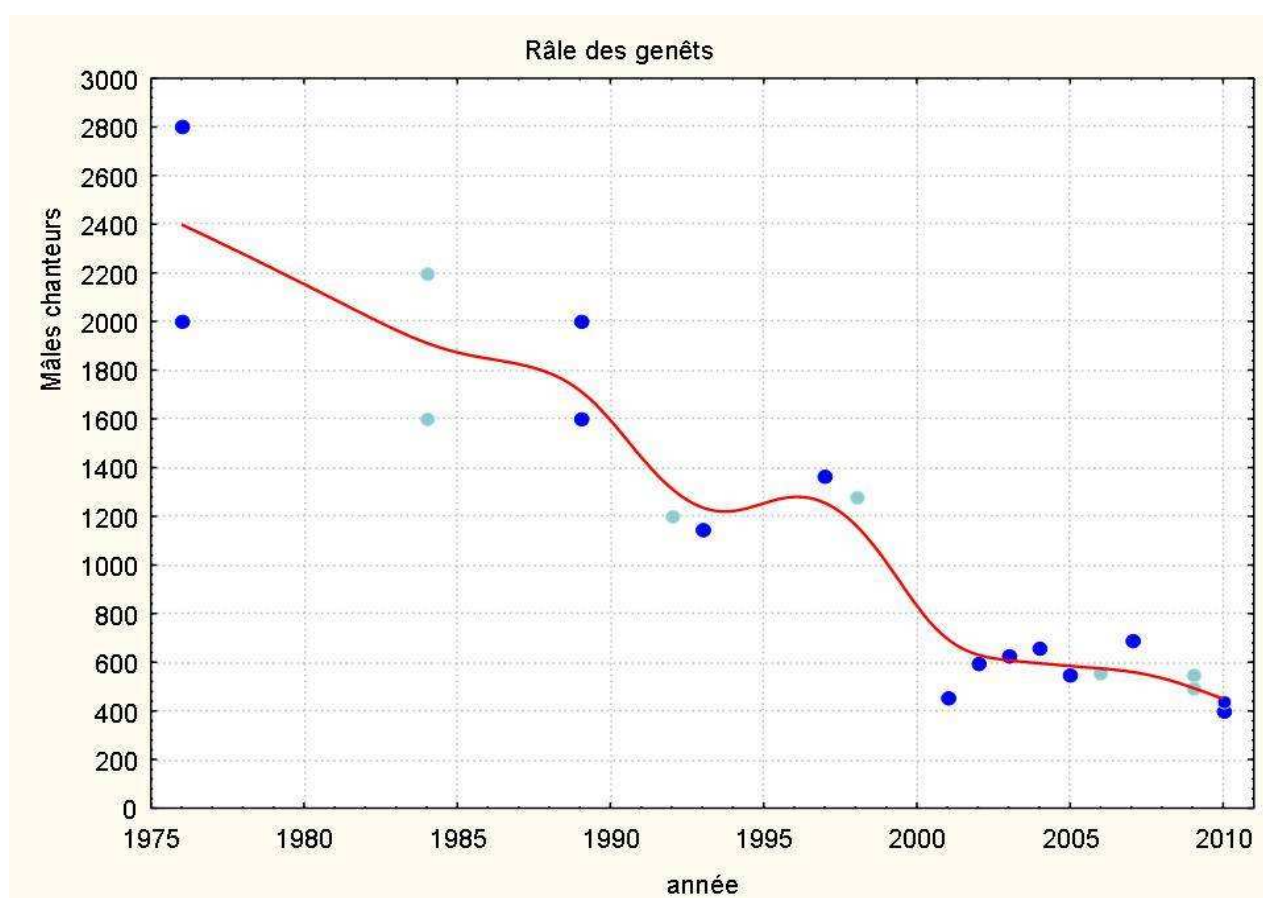
Sept estimations relativement précises de la population nicheuse de Râles des genêts ont été avancées pour la France depuis la première enquête nationale de 1983-1984 (tableau n° 2). Elles se basent sur des dénombrements coordonnés au niveau national pour les périodes suivantes : 1983-84 (BROYER, 1985) ; 1991-92 (BROYER & ROCAMORA, 1994), 1992-1997 (DECEUNINCK, 1999), 1998 (DECEUNINCK & BROYER, 2000), 2006 (DECEUNINCK & NOËL, 2007), 2009 (DECEUNINCK, 2010) et 2010 (DECEUNINCK & BESLOT, *in prep*).

Ces estimations font état d'un déclin global au niveau national, de l'ordre de 80 % sur 26 ans !

Tableau n° 2. Les sept estimations des effectifs nationaux de mâles chanteurs.

Années :	1983-84	1991-92	1992-97	1998	2006	2009	2010
Totaux nationaux arrondis:	1600-2200	1100-1200	1250-1370	1140-1300	490-560	500-550	380-425

Graphique n° 1. Résultats des comptages et estimations de la taille de la population française de 1976 à 2010. Légende : ● : fourchettes des tailles des populations obtenues à partir des enquêtes nationales (comptages exhaustifs). ● : fourchettes des tailles des populations obtenues en dehors des enquêtes nationales (comptages non exhaustifs : extrapolations).



3. Bilan des actions de conservation réalisées dans le cadre du plan d'action

3.1. Méthode

Le bilan du plan d'action national vise à inventorier et quantifier les actions mises en place en faveur du Rôle des genêts en France depuis le démarrage du plan, selon le canevas proposé dans le cahier des charges pour la réalisation du bilan technique et financier d'un plan national d'action (*Eléments de cadrage, d'organisation et de méthodologie pour la conduite des plans nationaux d'actions pour les espèces menacées*. Circulaire DEB/PEVM N°08/07).

Le bilan présent fait la synthèse des informations disponibles sur les actions mises en place dans chacune des régions occupées par le rôle. Il se décline selon les sept objectifs du plan (voir § 1.2. *Les axes du plan de restauration*). Il porte essentiellement sur les résultats de l'enquête menée par la LPO Anjou au moyen d'un questionnaire (annexe 1) soumis à une trentaine de structures concernées par les suivis ou la protection du rôle (MOURGAUD, 2009), et mis à jour avec les informations transmises depuis.

La DREAL coordinatrice a également réalisé une démarche d'enquête auprès des DREAL concernées, ayant permis la remontée d'informations complémentaires sur l'application régionale du plan d'action, notamment les données relatives à la mise en place des mesures agro-environnementales pour l'ensemble des sites à rôles : mesures proposées et évaluation de leur pertinence.

Le bilan financier a également été réalisé sur la base des informations disponibles. Il mentionne les montants engagés, les financeurs impliqués, ainsi que les actions réalisées de manière bénévole, par les adhérents des associations notamment.

Le plan d'action Rôle des genêts avait été rédigé selon « l'ancien » cahier des charges, il n'était alors pas demandé de fournir pour chaque action des indicateurs de réalisation. Des « indicateurs d'évaluation de la mesure », permettant d'effectuer le bilan présent à l'issue de la période de mise en œuvre ont cependant été prévus (voir pp. 55 à 57 du PNA, Noël *et al.*, 2004 & annexe 2). Permettant une évaluation d'ensemble, ils ne traitent pas d'aspects plus particuliers, notamment les bilans financiers, puisque les budgets consacrés ne sont pas toujours ventilés selon les 7 objectifs identifiés dans le plan (voir § 3.3. Bilan financier).

3.2. Bilan des actions

3.2.1. Objectif I. Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts

3.2.1.1. Présentation de l'action

Objectif : Adopter une période de fenaison compatible avec la reproduction du Rôle des genêts : étaler les périodes de fenaison

Domaine : Protection

Priorité : haute

Description : L'objectif est d'atteindre au moins 20 % de la surface prairiale des sites prioritaires qui bénéficie de contrats MAE pour une fauche tardive, soit après le 15 juillet. Cela suppose de développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs.

3.2.1.2. Évaluation de la mise en œuvre

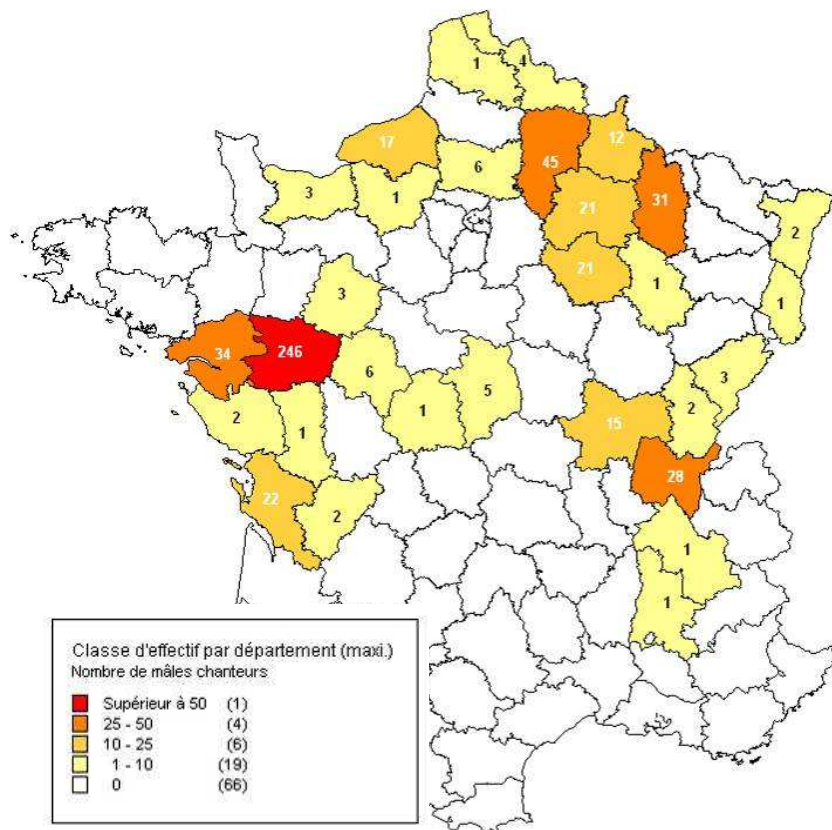
Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Dans les vallées alluviales, des MAE appliquées à la protection des prairies naturelles ont eu tendance à se généraliser. Comme nous l'avons mis en évidence dans l'évaluation biologique, les MAE n'ont pas permis l'arrêt du déclin de l'espèce. Il s'agit pourtant de la mesure phare sur laquelle repose l'essentiel de la conservation de l'habitat prévue dans le plan d'action.

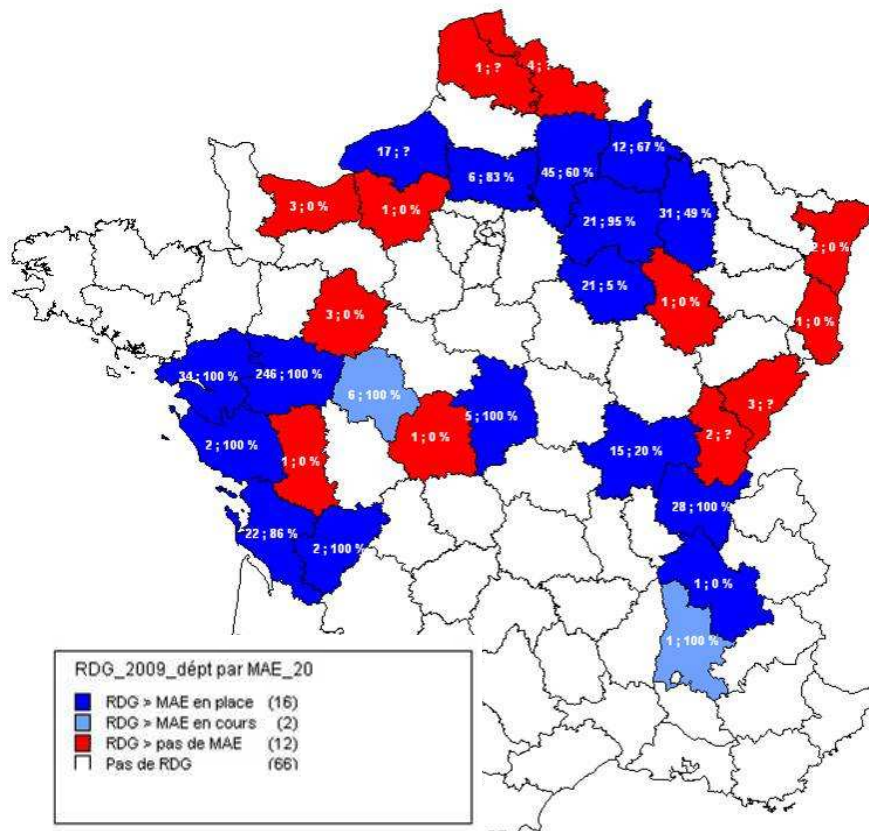
Les données d'enquête « MAE » parvenues font état d'une mise en place du dispositif dans la plupart des vallées alluviales, mais avec des taux de contractualisation très disparates selon les régions et les sites (tableau n° 7 en Annexe 3). Cette adéquation ressort assez clairement de la comparaison des cartes n° 4 et 5 ci-dessous.

La majorité des contrats souscrits concernent les mesures les moins contraignantes, à savoir le maintien des prairies naturelles. Malheureusement, ces contrats de niveau faible ne tiennent pas suffisamment compte de la biologie du rôle, notamment de la chronologie de sa reproduction (voir cahiers des charges en Annexe 4). Pour rappel, le plan d'action préconisait une couverture par des contrats forts : sur au moins 20 % de l'ensemble des sites où l'espèce est présente, et comportant des mesures de gestion appropriées à la conservation du rôle et de l'avifaune prairiale, avec fauches après le 15 juillet. Ils ne couvrent qu'une faible proportion des habitats favorables des sites pour lesquels les informations chiffrées sont remontées. Cela ne représente au total que quelques %, même si en moyenne une proportion importante de la population est concernée par les MAE dans leur ensemble (voir carte n° 5).

Carte n° 4. Distribution des effectifs départementaux de Râles des genêts chanteurs en 2009



Carte n° 5. Répartition départementale de la mise en place des MAET et couverture de la population nicheuse de Râles des genêts. En rouge sont indiqués les départements où le rôle est présent, mais dont les sites de présence ne bénéficient pas de MAET en mesures spécifiques « Rôle des genêts » en 2009.



MAE mises en place dans les différentes régions

Alsace :

Intégration du Rôle des genêts dans le DOCOB « Vallée de la Sarre » : en projet.

Bourgogne :

MAET – Natura 2000, territoire « Saône/Grosne/Seille »

	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?
Surface sous contrat (ha)	376,32	87,54
Nombre de contrat	?	?
Montant pour 5 ans (euros)	135 666	46 045

(Financeurs : 45 % Ministère de l'agriculture, 55 % Feader)

MAET – Natura 2000, territoire « Basse Vallée du Doubs »

	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?
Surface sous contrat (ha)	6,34	4,99
Nombre de contrat	?	?
Montant pour 5 ans (euros)	2 555,02	2 090,81

(Financeurs : 45 % Ministère de l'agriculture, 55 % Feader)

Lorraine :

MAET – Natura 2000 de la Vallée de la Meuse du secteur de Stenay

	CAD 2005	CAD 2006	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2010	MAET 2011*
Surface éligible (ha)	?	?	?	?	?	?
Surface sous contrat (ha)	4,73 (en 2005)	0	94,93	87,54	91,19	90
Nombre de contrat	1	0	10	10	15	12
Montant pour 5 ans (euros)	?	0	192 354	183 766	189 112	186 030

* : prévisionnel (sur traitement statistique)

Pays-de-la-Loire :

Vendée – Site du Marais Poitevin

MAET – Marais poitevin (données concernant juste le « périmètre à rôle » : 1 mesure)

	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	150 ha	150 ha	150 ha
Surface sous contrat (ha)	0	12,85	
Nombre de contrat	0	?	
Montant pour 5 ans (euros)	0	16 384	

Maine-et-Loire :

MAET – BVA (opérateur Angers Loire Métropole)

	CAD	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009	MAET* 2010
Surface éligible (ha)	6250	6250			
Surface sous contrat (ha)	3566	248	282	2636	539
Nombre de contrat	175	16	22	131	38
Répartition des Niveau de contrat	C1 : 28,6 %	C1 : 74 %	C1 : 77 %	C1 : 59 %	C1 : 63 %
	C2 : 38,9 %				
	C3 : 22,0 %	C2 : 23 %	C2 : 18 %	C2 : 22 %	C2 : 31 %
	C4 : 10,5 %	C3 : 3 %	C3 : 5 %	C3 : 18 %	C3 : 6 %
Montant pour 5 ans (euros)	3 225 000	265 000	201 000	3 040 000	604 000

* : données provisoires pour les MAET, à vérifier auprès de la DDT 49.

MAET – Loire aval (opérateur Conservatoire régional des rives de la Loire)

	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009	MAET 2010
Surface éligible (ha)	10 000 (superficie du « sous-périmètre rôle » : 2 587 ha)			
Surface sous contrat (ha)	1504	845	413,3	925
Nombre de contrat				48
Répartition des niveau de contrats	PH1 : 54,4 %	PH1 : 51,6 %	PH1 : 59,5 %	PH1 : 52,6 %
	PH2 : 9,7 %	PH2 : 25,5 %	PH2 : 17,8 %	PH2 : 8,2 %
	RA1 : 25,8 %	RA1 : 16,8 %	RA1 : 18,3 %	RA1 : 35,1 %
	RA2 : 10,1 %	RA2 : 6,1 %	RA2 : 4,4 %	RA2 : 4,1 %
Montant pour 5 ans (euros)	1 181 483	833 434	382 879	822 501

Loire-Atlantique :

MAET- Estuaire de la Loire

	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?	?
Surface sous contrat (ha)	650	1327	1207
Nombre de contrat	?	?	?
Montant pour 5 ans (euros)	581 500	1 191 352	1 174 894

Bilan MAET 2007-2009 : 3184 Ha contractualisés dont moins de 12% en contrat Rôle

Rhône-Alpes :

Ain :

MAET –Val de Saône

	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?
Surface sous contrat (ha)	75,86	62,63
Nombre de contrat	5	5
Montant pour 5 ans (euros)	128 734	105 604

Champagne-Ardennes :

Aube :

MAET – Vallée de la Voire (10)

	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?	?
Surface sous contrat (ha)	63,93	23,35	32,72
Nombre de contrat	8	3	4
Montant pour 5 ans (euros)			

Ardennes :

MAET – Vallée de l'Aisne (n° 53) : contrats fauche

	MAET 2008	MAET 2009
Surface éligible (ha)	?	?
Surface sous contrat (ha)	269,04	261,87
Nombre de contrat	26	32
Répartition des niveau de contrats	HF1 : 87,9 %	HF1 : 89,8 %
	HF2 : 12,1 %	HF2 : 10,2 %
Montant pour 5 ans (euros)	197 956,3	187 566

MAET – Aisne aval de Château porcien (n° 208) : contrats fauche

	MAET 2009 (1 ^{re} année)
Surface éligible (ha)	?
Surface sous contrat (ha)	49,45
Nombre de contrat	7
Répartition des niveau de contrats	HF1 : 48,1
	HF2 : 51,9
Montant pour 5 ans (euros)	55 942

MAET – Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire (n° 209) : contrats fauche

	MAET 2009 (1 ^{re} année)
Surface éligible (ha)	?
Surface sous contrat (ha)	159,28
Nombre de contrat	17
Répartition des niveau de contrats	HF1 : 83,9
	HF2 : 16,1
Montant pour 5 ans (euros)	123 429

MAET – Vallée de l’Aisne à Mouron (n° 210) : contrats fauche

	MAET 2009 (1 ^{re} année)
Surface éligible (ha)	?
Surface sous contrat (ha)	95,49
Nombre de contrat	7
Répartition des niveau de contrats	HF1 : 93,9
	HF2 : 6,1
Montant pour 5 ans (euros)	64 517

Picardie :

MAET - Moyenne Vallée de l’Oise (02 et 60)

	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009*
Surface éligible (ha)			
Surface sous contrat (ha)	359, 56	16,49	55,69
Nombre de contrat	18	1	?
Répartition des niveau de contrats	CU1/2 : 79,5 %	CU1/2 : 86,6 %	CU1/2 : 64 %
	RA1 : 21,7 %	RA1 : 0 %	RA1 : 9,7 %
	RA2 : 0,8 %	RA2 : 13,4 %	RA2 : 26,3 %
Montant pour 5 ans (euros)	441 240	45 795	70 175

* : données disponibles uniquement pour le département 02.

Les MAE ont bel et bien encouragé les exploitants à maintenir les surfaces prairiales et les cas de labours des prairies, pourtant toujours d’actualité, ont diminué. Mais ces mesures ne sont pas parvenues à empêcher les fauches précoces (souvent dès le mois de juin), ni le développement du matériel de fauche de plus en plus performant.

Les exploitants étant surtout attirés par le système de primes, il est à craindre qu’une mobilisation artificielle pour la protection des prairies à râles ne se soit mise en place dans les sites Natura 2000, puisqu’elle repose essentiellement sur le dispositif des MAE. Cela met l’accent sur le caractère peu pérenne de ces mesures de conservation des prairies alluviales, puisque les MAE constituent l’unique dispositif prévu pour préserver les habitats exploités par l’agriculture dans les sites Natura 2000.

Mesure d’urgence mise en place en Lorraine

Depuis 2006, le CPIE Woëvre-Côtes de Meuse met en œuvre une "mesure d’urgence" sur l’ensemble des parcelles de prairies de fauche en vallée de la Meuse. Cette mesure d’urgence constitue un complément fondamental des programmes agro-environnementaux sur les parcelles non contractualisées accueillant des râles. La population a triplé sur le site depuis l’année 2000, sans doute en partie grâce à cette mesure d’urgence.

Le CPIE contacte les exploitants des parcelles occupées par le râle (détecté lors de suivis préalables) et leur propose de retarder la fauche au 20 juillet, moyennant une compensation financière évaluée à 250 €/ha, correspondant à la perte de qualité de fourrage due au retard de fauche. La contractualisation de la mesure d’urgence reste basée sur le volontariat et débouche sur une convention entre le CPIE et l’exploitant, engageant ce dernier à :

1. ne pas intervenir sur la parcelle avant le 21 juillet ;
2. informer le CPIE de la date et de l’heure de démarrage de la fauche afin d’en assurer le suivi sur le terrain ;

3. effectuer la fauche des parcelles de manière centrifuge ou en bandes vers l'extérieur ;
4. réduire la vitesse de fauche à 8km/h en vitesse de croisière et 6km/h lors du découpage de la parcelle.

Cette démarche est possible grâce à la mise en œuvre par le CPIE d'un Fonds solidaire Biodiversité, alimenté par des partenaires, des collectivités et des particuliers. Le succès de cette mesure repose sur un travail important d'animation locale : sensibilisation des exploitants, mobilisation des bénévoles, implication des élus locaux, ...

3.2.2. Objectif II. Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable

3.2.2.1. Présentation de l'action

Objectif : Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche.

Domaine : Protection

Priorité : haute

Description : Interdire le retournement des prairies alluviales permanentes ;
Limiter ou interdire les apports d'azote et de phosphate ;
Limiter ou interdire l'utilisation de pesticides.

3.2.2.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Cet objectif est directement lié à l'objectif précédent (§ 3.2.1.). Il repose pour l'essentiel (en termes de surfaces), sur le dispositif agro-environnemental, dont les cahiers des charges prévoient tant le maintien de la prairie naturelle (pas de labour), qu'une limitation des intrants (voir Annexe 4).

Les contrats « forts » interdisent l'utilisation d'intrants, alors que les contrats « de base » ne prévoient qu'une limitation (p. ex. maximum de 60 unités d'azote/ha en val de Charente). Cela constitue une menace pour le rôle, dans la mesure où les intrants favorisent une pousse plus rapide de l'herbe et anticipent la fenaison. Les herbicides sélectifs sont aussi autorisés sur les parcelles contractualisées en contrats faibles, mais en quantité limitée.

Les dispositifs des MAE sont bien appliqués dans la plupart des sites de prairies alluviales occupées par le rôle, et des restrictions du labour, ainsi que l'utilisation des intrants y sont donc effectives. Néanmoins, comme seule une faible proportion des surfaces contractualisées est soumise à des « contrats forts », cela suppose que la majorité des prairies occupées par le rôle reçoivent bel et bien régulièrement des quantités d'azote, et peuvent être traitées (irrégulièrement) au moyen d'herbicides sélectifs.

3.2.3. Objectif III. Enrayer la perte d'habitat

3.2.3.1. Présentation de l'action

Objectifs :

- Diminuer les charges foncières sur les prairies inondables ;
- Maintenir les zones prairiales ;
- Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce.

Domaine : Protection

Priorité : haute

Description : Diminuer les charges foncières sur les prairies inondables : élaborer et mettre en œuvre une réforme du foncier, par l'application du projet de loi (en 2004) sur le développement des territoires ruraux, prévoyant l'exonération de la taxe foncière sur les surfaces non bâties en zone Natura 2000.

Maintenir les surfaces prairiales par l'interdiction du retournement des prairies alluviales permanentes et réglementer les boisements (peupliers) en zones de prairies alluviales par l'application de l'article L 126-1 du code rural dans les secteurs à enjeux forts pour le Rôle des genêts.

Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce : reconvertir les cultures situées en zones alluviales par le développement des mesures de reconversion des cultures et peupleraies vers la prairie ou la jachère.

3.2.3.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Charges foncières sur les prairies inondables

L'exonération de la taxe foncière des surfaces non bâties en zones Natura 2000 est d'application et contribue à la mise en œuvre de cette action depuis plusieurs années, mais indépendamment du plan d'action.

Cette mesure foncière limite le risque de labour des surfaces de prairies inondables. Ce sont les parcelles sur lesquelles s'appliquent les MAE ou les chartes Natura 2000 qui bénéficient de cette exonération, jouant le rôle de mesure incitative.

Actions de gestion/réhabilitation des prairies

En région Centre :

Un broyage de parcelles est mené en vallée du Fouzon (18) afin d'éviter leur embroussaillage.

En Pays-de-la-Loire :

Anjou :

Restauration de prairies après l'exploitation de peupleraies (acquisition de l'Association Faune-Sauvage : contrat Natura 2000) ;

Répercussion de l'exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti à l'ensemble des exploitants en fermage sur les prairies de la LPO.

Picardie :

Acquisition de parcelles 3.88ha, gestion en bail emphytéotique de 50ha. Restauration de peupleraies en Prairies de fauche via contrat Natura 2000

3.2.4. Objectif IV. Protéger durablement les sites à Rôle des genêts

3.2.4.1. Présentation de l'action

Objectif : Développer les mesures de protection

Domaine : Protection

Priorité : haute

Description : Désigner en ZPS l'ensemble des sites prioritaires qui accueillent régulièrement des râles chanteurs et réalisation des documents d'objectifs correspondants.

Mettre en place des mesures de protection réglementaire sur les zones identifiées comme prioritaires pour l'espèce : étude des possibilités de désignation en RNN, RNR, APPB,...

Protéger durablement les zones alluviales par la location ou l'acquisition de secteurs prairiaux prioritaires et réalisation des plans de gestion correspondant.

3.2.4.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Les mesures de protection réglementaires :

L'objectif de protection réglementaire des sites occupés par le râle a essentiellement porté sur leur désignation en Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive européenne Oiseaux. Cette désignation devait porter sur l'ensemble des périmètres connus pour héberger des populations nicheuses de l'espèce, en raison de son mauvais état de conservation en France et dans l'UE.

On peut considérer que cet objectif a été atteint à près de 90 %. Le réseau des ZPS a été complété durant la période du plan d'action, avec les dernières désignations qui ont eu lieu principalement en 2007. La surface totale désignée a ainsi plus que doublé sur les sites occupés par le râle depuis 2004, année de rédaction du plan d'action. Dans une partie de ces sites sont mises en place des actions en faveur de la conservation de l'habitat du Rôle des genêts, mais aussi pour protéger les autres espèces d'oiseaux les plus menacées des milieux prairiaux.

En ce qui concerne le Rôle des genêts, les enquêtes et suivis ont montré que 86 % de la population nationale était concentrée dans 22 ZPS (tableau n° 3).

Pour ce qui concerne la désignation de l'habitat du râle en ZPS, cela lie cet objectif IV (protection réglementaire des sites) à l'objectif I (exploitation par la fauche favorable au Râle - MAE), puisque le dispositif actuel des MAE est réservé à peu de chose près aux surfaces agricoles situées dans les périmètres Natura 2000.

Tableau n° 3. Distribution des Râles des genêts dénombrés dans les ZPS en 2009 et 2010.

<i>Code</i>	<i>ZPS</i>	<i>Min 2009</i>	<i>Max 2009</i>	<i>Min 2010</i>	<i>Max 2010</i>
FR5210115	Basses vallées angevines et prairies de la Baumette	211	225	217	227
FR2210104	Moyenne vallée de l'Oise	30	31	5	6
FR4112005	VALLEE DE LA MEUSE (secteur de Stenay)	18	31	8	14
FR5212002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	28	31	18	25
FR8212017	VAL DE SAÔNE	28	28	18	19
FR5210103	Estuaire de la Loire	18	20	13	13
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	14	16	1	1
FR5412005	VALLEE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNES	12	12	8	12
FR2112012	Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	11	11	3	3
FR2612006	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	3	10	6	11
FR5410100	MARAIS POITEVIN	8	8	6	6
FR1112002	Bassée et Plaines adjacentes	8	9	0	0
FR2212006	Marais de la Souche	2	2	0	0
FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	11	11	5	5
FR2410004	VALLEE DE l'YEVRE	3	4	0	0
FR2610006	Basse vallée de la Seille	3	4	0	2
FR4310112	Bassin du Dugeon	2	2	0	0
FR5412006	VALLEE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULEMES	1	2	1	1
FR2112001	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	1	1	0	0
FR4312012	VALLEE ET COTES DE LA BIENNE, DU TACON ET DU FLUMEN	1	1	0	0
FR5412025	ESTUAIRE ET BASSE VALLEE DE LA CHARENTE	1	1	1	2
FR4310027	Lac de Remoray	1	1	1	1
FR5410013	Marais de Rochefort	0	0	1	1
	Effectifs totaux dénombrés en ZPS :	415	461	312	349

La protection réglementaire des sites a également concerné la désignation en Réserve Naturelle (estuaire de la Seine, marais du Cotentin), en Réserve Volontaire (Ried de Colmar), en Réserve de chasse (estuaire de la Loire, marais du Cotentin, la Bassée, Vallée de la Loire), en arrêté préfectoral

de protection de biotope (val de Saône et val de Loire) et en sites protégés selon la convention de Ramsar (Basses Vallées Angevines, marais du Cotentin et bassin du Drugeon).

Un projet de classement de réserve naturelle nationale est à l'étude sur l'estuaire de la Loire et une réserve naturelle régionale est en cours de réflexion dans les Basses Vallées Angevine sur les acquisitions de la LPO et celles de la Fondation pour les Habitats de la Faune sauvage. Elle devrait également inclure les parcelles des communes (appelées localement communaux), portant la surface totale du projet de classement à près d'un millier d'hectares.

Les acquisitions et les mesures de gestion :

Des programmes d'acquisition ont été réalisés dans 12 sites majeurs de nidification du Râle. Ils totalisent, aujourd'hui, plus de 1 000 hectares. Les objectifs essentiels de conservation poursuivis sur les espaces acquis sont la protection de l'habitat de l'espèce et l'application d'un retard d'exploitation. Cela permet d'y maintenir des surfaces de prairies où les familles de Râle trouvent refuge durant les fauches, ainsi qu'un couvert d'été indispensable à leur survie.

Dans le cadre de Natura 2000, un certain nombre d'initiatives locales ont été entreprises pour remettre en état des prairies, principalement sur des parcelles qui étaient cultivées ou en peupleraies en cours de reconversion vers la prairie (Région Centre, Pays de la Loire).

En Bourgogne :

Acquisition de 78 ha en 1994 et 20 ha en 1999 au titre des mesures compensatoires à l'A39.

En région Centre :

Acquisition de parcelles de prairies par le CREN: 3,2 ha en 2005, 2,9 ha en 2006 et 5,03 ha en 2008.

En Franche-Comté :

Acquisitions menées dans le secteur des prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, 70). Ces actions s'inscrivent dans un programme plus général de maîtrise foncière sur les zones humides du site Natura 2000 du bassin du Drugeon.

En Pays-de-la-Loire :

Outre les 406 ha acquis depuis 1993 par la LPO France dans les Basses Vallées Angevines, la seule action sur les habitats, a été la contractualisation d'une vingtaine d'hectare de contrat râle (CAD et MAET) sur la période 2004 – 2008 en Marais Poitevin vendéen, dans un secteur de présence irrégulière du râle.

En Picardie :

Acquisition de parcelles en moyenne vallée de l'Oise par les communes au moyen d'aides publiques (et bail emphytéotique du conservatoire) : 40 hectares de prairies sur 50 hectares en tout en 2007 et 3,88 hectares en 2008. Ce programme existe depuis 1995, concernant en acquisition et / ou gestion par bail emphytéotique 437 ha, dont 375 ha de prairies au total.

Mesures de protection concernant la gestion des sites à râles :

Ces dernières années, on observe de plus en plus de mises en gestion contractualisée des prairies alluviales, à l'initiative des CREN, des associations de protection de la nature et de l'ONCFS. Ces mesures sont le plus souvent couplées à des MAE, ainsi qu'à des contrats Natura 2000 dans les secteurs non agricoles, le plus souvent des secteurs abandonnés.

En Bourgogne :

Gestion des prairies d'Ouroux (71) (CMD et broyage de bandes refuges et cariçaies en contrat N2000) ; gestion des prairies d'Huilley (CMD puis aide au montage MAET et broyage de bandes refuges et mise en contrats N2000 de cariçaies).

Depuis 2007, l'ensemble des actions (inventaires des mâles chanteurs, de l'habitat, de la sensibilisation, du suivi de fauche et de l'aide au montage des MAET) est pris en charge dans le cadre d'un programme d'actions triennuel en faveur du Rôle des genêts. Ce programme est financé à 100 % par la DREAL et réalisé par le CSNB, l'AOMSL, l'Aile Brisée et l'ONCFS 21 et 71.

En région Centre :

Total des superficies contractualisées par les agriculteurs : 98,78 ha.

En Champagne-Ardenne :

Location de prairies en vallée de la Marne (24 ha) en 2005 et 2006

En Franche-Comté :

Gestion globale des zones humides du bassin du Dugeon dans le cadre du site Natura 2000, depuis 1997, soit environ 1 100 ha de zones humides en maîtrise foncière.

Les prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, 70) font l'objet d'un plan de gestion.

En Haute-Normandie :

8 500 ha sont protégés, dont 4 000 ha de milieux terrestres pour la RN Estuaire de la Seine, qui incluent des prairies de fauche favorables à la reproduction du rôle.

En Pays-de-la-Loire :

Près de 410 ha, propriétés de la LPO dans les Basses Vallées Angevines sont loués aux agriculteurs locaux par convention ou bail.

En Picardie :

En 2008, le CREN Picardie était propriétaire de 430 hectares en moyenne Vallée de l'Oise dont la gestion est confiée à des agriculteurs par convention ou bail.

3.2.5. Objectif V. Améliorer les techniques de gestion

3.2.5.1. Présentation de l'action

Objectif : Protection des nichées

Domaine : Protection

Priorité : Moyenne

Description : Gestion des jachères situées en plaine alluviale par le développement d'un contrat « jachère Râles » à broyage tardif (>15 août).

Développement des bandes refuge : implantation de bandes de 20 mètres de large, broyées ou fauchées après le 15/08.

Réduction de la mortalité directe en diminuant la vitesse de fauche lors des 15 derniers mètres (max. 4 Km/h).

Généralisation de la fauche débutant par le centre dans tous les contrats.

3.2.5.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Le maintien de bandes refuges non fauchées

Il consiste à laisser sur pied, de chaque côté de la parcelle, quelques largeurs de coupes (idéalement 2 ou 3, soit 4 à 6 m de large) afin que le Rôle des genêts puisse s'y réfugier lors de la fenaison.

Ce dispositif est expérimenté sur quelques sites. Il est généralisé avec la rédaction d'une mesure spécifique dans le cadre des MAET en 2009.

En Bourgogne :

Une convention, prévoyant un retard des fauches au 15 juillet, des bandes refuges et la fauche centrifuge obligatoire sont mis en place depuis 1994 sur 78 ha et 98 ha à partir de 1999. Aucune rémunération n'est prévue pour ces mesures de gestion favorables au rôle.

En Haute-Normandie :

Mise en place de bandes refuges dans l'estuaire de la Seine.

En Picardie :

Mise en place de bandes refuges obligatoire depuis 2007, prévue tant dans les MAET spécifiques au Rôle, que lorsque la fauche est en 1^{ère} intervention dans les autres mesures.

Vitesse réduite et fauche centrifuge

Les cahiers des charges des MAET recommandent maintenant de manière quasi-systématique le recours à une vitesse de fauche réduite et à l'application de la fauche centrifuge.

La seule analyse du calendrier des fauches n'est pas suffisante pour juger de la pertinence des dispositifs sans prise en compte du matériel utilisé et de la vitesse des fauches.

Afin de laisser toutes les chances à la faune d'utiliser la bande refuge, il est préférable de ralentir à moins de 6 km/h durant les derniers passages de coupe. Mais au-delà de la vitesse instantanée du tracteur, le facteur à prendre en compte également est la surface fauchée à l'heure.

Une fauche classique utilisant une barre de coupe de 2,5 m permet de faucher à une vitesse de 6 km/h la surface de 1,5 ha en une heure. Cette vitesse est raisonnable et permet à une bonne partie de la faune de s'échapper, pour peu que la fauche centrifuge soit appliquée.

Avec les barres de coupe multiples, à la même vitesse de 6 km/h, la surface fauchée en une heure s'élève à 5,45 ha. Comme la vitesse pratiquée est souvent supérieure, jusqu'à 10 km/h, la surface fauchée en une heure peut s'élever à 8,5 ha !

L'arrivée sur certains sites de faucheuses conditionneuses multiples (1 barre de coupe frontale et 2 latérales, figure n° 1) permet de faucher de vastes superficies en peu de temps. Ce type de matériel est surtout utilisé par les entreprises de travaux agricoles, mais aussi par un nombre

d'exploitants qui va croissant. Cela représente une menace sérieuse pour le Rôle des genêts et la faune des prairies en général. Ce matériel contribue à l'augmentation de la vitesse de fauche observée depuis plusieurs années dans les vallées alluviales (figure n° 2).



Photo : A. Viaud

Figure n° 1. Tracteur puissant équipé de 3 faucheuses conditionneuses dans les Basses Vallées Angevines.

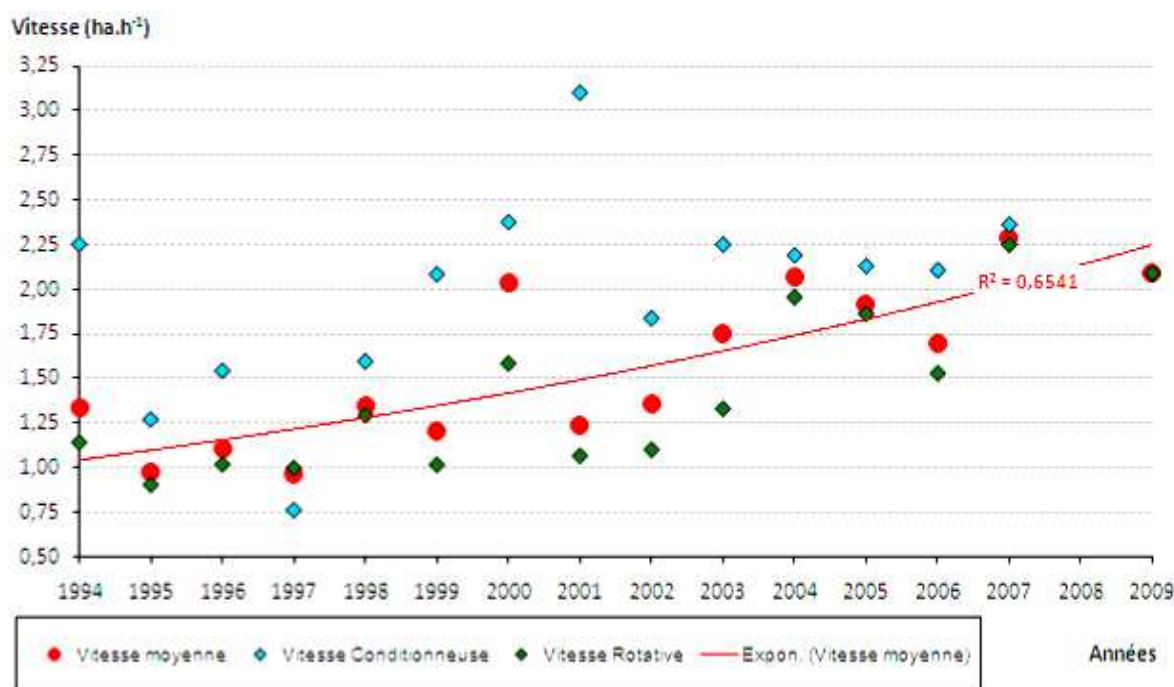


Figure n° 2. Progression significative des vitesses de fauche, moyenne et par type d'engin, mesurées de 1994 à 2009 dans les Basses Vallées Angevines.

Actions de gestion/réhabilitation des prairies

En Bourgogne :

Une convention de mise à disposition d'herbe sur pied, prévoyant un retard des fauches au 15 juillet, est mise en place depuis 1994 sur 78 ha et sur 98 ha à partir de 1999. Aucune rémunération n'est prévue pour ces mesures de gestion favorables au rôle.

Un conventionnement entre le CREN et la commune d'Ouroux porte sur 6 ha.

En Champagne-Ardenne :

Des contrats MAET en vallée de l'Aisne ont été mis en place en 2008. Ils prévoient des fauches tardives au 01/07/2008.

En vallée de la Voire, 7 contrats portant sur 32,66 ha prévoient la fauche tardive.

En Franche-Comté :

Les prairies de Colombey (Fleurey-lès-Faverney et Amoncourt, 70) sont soumises à un bail SAFER et CMD avec les agriculteurs qui prévoit un retard de fauche au 15 juillet.

Dans le bassin du Dugeon, une convention entre les agriculteurs concernés par la présence du Râle des genêts dans leurs parcelles et la Communauté de communes de Frasne-Dugeon prévoit un retard de fauches après le 31 juillet depuis 2007.

En Basse-Normandie :

Un plan de gestion est mis en place sur 3 ha de prairies humides.

En Haute-Normandie :

Un contrat volontaire prévoyant une fauche tardive et des MAET ont été lancées en 2008 en Seine-Maritime.

Dans la basse vallée de la Seine, une opération de financement de fauche tardive et de maintien du couvert herbacé de zones refuges sur les parcelles concernées est prévue par conventionnement avec les exploitants. Elle a débouché sur une contractualisation avec trois agriculteurs pour une surface de 22 hectares qui concernait 4 râles chanteurs.

En Pays-de-la-Loire :

Près de 410 ha, propriétés de la LPO dans les Basses Vallées Angevines sont loués aux agriculteurs locaux par convention ou bail. Un essai de bandes refuges a porté sur quelques parcelles. Des MAET y existent sans discontinuité depuis 1993.

En vallée de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes, des MAET y sont appliquées depuis 1994.

En Picardie :

Dans la moyenne vallée de l'Oise, l'ensemble des prairies est en convention avec les agriculteurs locaux. Des opérations de reconversion de peupleraies en prairies sont menées dans le cadre de contrats Natura 2000 sur 2,3 ha.

Le CSNP est intervenu en gestion sur plus de 400 ha de 2005 à 2008.

En Rhône-Alpes :

Isère : la fauche centrifuge sur 3 ha et le maintien de bandes refuges (sans utilisation avant le 1^{er} septembre) sur 1 ha sont mis en place en plaine de Grisail. Dans ce même site, un retard de fauche au 15 juillet en plus d'une fauche centrifuge est appliqué sur 16 ha et des bandes refuges y sont maintenues sur 4 ha en 2008.

3.2.6. Objectif VI. Impliquer les acteurs locaux

3.2.6.1. Présentation de l'action

Objectif : Développer les actions d'information et de communication

Domaine : Communication

Priorité : moyenne

Description : Information et sensibilisation des agriculteurs, de leurs conseillers et de l'ensemble du monde rural dont les élus locaux par l'organisation d'entretiens, réunions et conférences .

Information et sensibilisation du grand public par la réalisation de plaquettes, dépliants et l'organisation de conférences.

3.2.6.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Sensibilisation des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités...)

La protection du Rôle des genêts étant directement liée à l'adaptation de pratiques agricoles, le dialogue avec les acteurs de terrain est essentiel, que ce soit dans un cadre d'extrême rareté des Rôles des genêts (Isère, Alsace) ou d'une présence forte et/ou régulière (Basses Vallées Angevines, val de Saône, Val de Charente, Seine).

Cela passe par :

- La sensibilisation des agriculteurs : soit en direct (terrain, suivi de fauche), soit lors de réunions liées à la contractualisation des mesures agro-environnementales territorialisées.
- Des actions aux côtés des structures opératrices Natura 2000 et/ou MAET et de la profession agricole pour la rédaction des projets MAET et leur mise en œuvre, la participation aux commissions régionales agriculture-environnement (CRAE) et départementales d'orientation agricole (CDOA).

En Alsace :

En 2005, la sensibilisation de deux agriculteurs du Ried de la Zorn à Waltenheim a permis d'y appliquer un retard de fauche au 15/07 sur les parcelles de prés où des chanteurs de rôles ont été localisés, ainsi que l'application d'une fauche centrifuge.

En Bourgogne :

Une sensibilisation a été menée sur la biodiversité des prairies de fauche du Val de Saône (2 demi-journées) en 2007, ainsi qu'un travail en réseau au sein d'un groupe d'acteurs dit « groupe rôle des genêts » de 2006 à 2008.

En région Centre :

Une sortie de découverte du rôle des genêts à destination des agriculteurs est organisée depuis 2007 en val de Vienne (37).

En Champagne-Ardenne :

Une sortie sur le terrain avec les agriculteurs en vallée de la Marne (51) a été organisée en 2005 et en 2006. Un relationnel a été établi avec les agriculteurs pour retarder la fauche de leurs jachères en 2006. L'animation du DOCOB en vallée de la Voire (10) en 2007 a aussi permis de sensibiliser les exploitants agricoles à la gestion du milieu pour y préserver le râle.

En Franche-Comté :

Depuis 2007, une information est menée auprès des agriculteurs sur la présence du Rôle des genêts dans les parcelles qu'ils exploitent dans le bassin du Dugeon, dont la rédaction en 2008 d'un article dans le bulletin municipal d'une des communes de la vallée. Cela a débouché sur des propositions de fauche retardée après le 31 juillet par convention avec la Communauté de communes de Frasne-Dugeon, qui ont toujours été acceptées jusqu'à présent !

En Haute-Normandie :

En Seine-Maritime, une journée d'informations par an est organisée pour les agriculteurs.

Un courrier est adressé aux chasseurs, demandant de mentionner la présence de râle à proximité de leur installation.

Des sorties nocturnes ont été organisées pour les agriculteurs.

La mise en place de contrats de fauche tardive est organisée directement avec l'agriculteur sur le site.

En Pays-de-la-Loire :

Une sensibilisation des agriculteurs a été organisée au Mazeau (85). Elle consistait en une animation en soirée par le Parc Interrégional du Marais Poitevin (PIMP) et l'ADEV en 2005, ainsi qu'une enquête auprès d'eux : information sur le râle et incitation à prendre le contrat CAD râle en 2005.

Les réunions d'information des CAD et MAET ont été réalisées par le PIMP de 2004 à 2008. Cela a permis au parc de contacter en Marais poitevin vendéen tous les agriculteurs qui ont des rôles sur leurs parcelles de fauche ou de pâturage,.

Participation aux groupes techniques MAET Estuaire Loire, ainsi que pour la Loire en amont de Nantes (44) de 2004 à 2007.

En Maine-et-Loire (49) : expertise, animation CRAE, CDOA, MAET, participation à l'assemblée générale de l'association « Éleveurs des vallées angevines » (« l'Éleveur & l'Oiseau »).

En Picardie :

Dans l'Aisne et l'Oise, concertation locale, animations MAE faites annuellement et sensibilisation auprès des 63 agriculteurs avec qui le CREN a mis en place des conventions via les MAET.

L'animation des MAET est menée en partenariat avec les chambres d'agriculture de l'Aisne et de l'Oise.

En Poitou-Charentes :

Expertise et animation aux réunions CRAE, CDOA, restitutions,... portant sur le marais charentais depuis 2007 et en vallée de la Charente ; suivis des rôles sur la cuvette de Nuaille d'Aunis (Marais poitevin charentais) de 2005 à 2010.

En Rhône-Alpes :

Rencontres des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, chambre d'agriculture, service agriculture du Conseil Général de l'Isère) de 2005 à 2008, développement d'un projet de MAET en Matheysine (38) en concertation avec les agriculteurs locaux et la Chambre d'Agriculture en 2008. Journée de sensibilisation sur la fauche centrifuge en 2007.

Actions de communication du grand public et des scolaires :

En Bourgogne :

Organisation d'une soirée d'écoute du rôle des genêts en 2007 et 2008 à Ouroux-sur-Saône (71).

En région Centre :

Sorties de découverte du Rôle des genêts à destination du grand public organisées chaque année depuis 2007.

Une à deux sorties scolaires annuelles organisées en val de Vienne (37) depuis 2007.

En Champagne-Ardenne :

Conférence à destination du grand public organisée à Vésigneul, en vallée de la Marne (51).

En Poitou-Charentes :

Sensibilisation autour du Rôle des genêts dans la cuvette de Nuaille d'Aunis (17) au printemps 2005. Projection et animation d'une sortie nature en 2006. Sensibilisation des habitants de la vallée du Curé (17) : projection d'un film et sortie sur le terrain. Partenariat PIMP/LPO : 1 animation en soirée en 2006.

En Pays-de-la-Loire :

En Loire-Atlantique, organisation de la « nuit du Rôle des genêts » : projection et débat Nature en Scène (Couëron) en 2006 et 2007.

En Maine-et-Loire, des actions régulières et annuelles sont organisées, tant auprès des scolaires que du grand public (programme Loire nature, programme d'Education au territoire des Basses Vallées Angevines).

En Picardie :

Au moins deux sorties grand public sont organisées chaque année depuis 2005 en vallée de l'Oise.

Supports de communication :

En Bourgogne :

Production de guides techniques en faveur du Rôle des genêts et des oiseaux des prairies en 2008 (diffusion : 1500 ex.).

Edition de la plaquette ONCFS en 2007 « préserver les oiseaux des prairies inondables du val de Saône » (10 000 ex.).

Organisation de Rencontres des gestionnaires nature de Bourgogne le 18 novembre 2010. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les bilans des actions menées en faveur de la protection du Rôle des genêts et de son habitat en Bourgogne, en Champagne Ardenne, en Lorraine et dans les Pays-de-la-Loire. Chacun a pu y prendre conscience de la diversité des mesures prises pour le Rôle des genêts en France et des possibilités d'adapter certaines actions au contexte de sa région.

Les présentations sont mises en ligne sur le site du Conservatoire :

<http://www.csnb.fr/index.php/actions-biodiversite/plans-regionaux-d-action/60-pra-rdg.html>

En région Centre :

Réalisation d'une exposition qui a tourné sur plusieurs communes de la vallée de la Vienne.

Production d'une fiche de présentation de l'espèce à destination des acteurs locaux, notamment les agriculteurs.

En Champagne-Ardenne :

Edition de plaquettes de sensibilisation à destination des agriculteurs des grandes vallées alluviales (sur le modèle de celle de Maine-et-Loire) et d'une plaquette traitant de la gestion spécifique des jachères des vallées aubois et de la Marne.

En Pays-de-la-Loire :

En Basses Vallées Angevines : édition d'un dépliant de description des fauches favorables au rôle. Production du film « De l'eau dans les vallées ». Edition d'une plaquette sur la qualité fourragère des prairies.

En Picardie :

Dans l'Aisne et l'Oise, réalisation de la Lettre bisannuelle du Rôle (projet éleveurs/Rôle des genêts) diffusée à 150 ex. auprès des exploitants et édition d'un poster sur le projet.

Depuis 2004, 5 lettres « rôle » ont été publiées et depuis 2008, la Lettre d'info Moyenne Vallée de l'Oise comportant le résultats des comptages est publiée annuellement.

Publication d'une lettre d'informations bisannuelle, « La Lettre du Rôle » par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie depuis mai 2004.

Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur de l'espèce (version provisoire en date du 22 nov. 2009) : http://160.92.130.81/IMG/File/patnat/PNA/diagnostic-rale_part1.pdf

En Rhône-Alpes :

Réalisation de panneaux d'exposition sur les oiseaux de prairies de fauche du plateau Matheysin (pour la nuit des musées). Production d'un cahier technique sur le rôle des genêts (diffusion aux acteurs locaux et agriculteurs), ainsi qu'une fiche pour la plaquette « espèces prioritaires » du Conseil général.

Sites Internet traitant de la problématique prairies et rôle des genêts :

Bourgogne Nature : www.bourgogne-nature.fr à la rubrique Programmes

CREN Bourgogne : <http://www.csnb.fr/index.php/component/content/article/39-plans-regionaux-dactions/60-pra-rdg.html>

LPO Anjou : <http://www.lpo-anjou.org/action/bva/rdg/rdg.htm>

LPO Isère : http://www.isere.lpo.fr/IMG/pdf/FicheCrecre_V2007.pdf

LPO Champagne Ardenne :

http://www.champagne-ardenne.lpo.fr/protection/protection_rale.htm

LPO France : site du plan d'action rôle des genêts : <http://www.rale-genet.lpo.fr>

3.2.7. Objectif VII. Mieux connaître pour mieux gérer

3.2.7.1. Présentation de l'action

Objectif : Créer un observatoire des mesures

Domaine : étude

Priorité : moyenne

Description : Réaliser le bilan des MAE et des contrats Natura 2000

Mettre en place et animer un réseau national (suivis scientifiques)

Evaluer l'évolution des populations de Rôle des genêts.

Evaluer et redéfinir les actions proposées.

3.2.7.2. Évaluation de la mise en œuvre

Résultats synthétiques et état d'avancement de l'action :

Un suivi annuel du nombre de rôles chanteurs est réalisé sur la plupart des sites. Les prospections assurées par les bénévoles sont très variables d'une année à l'autre et une relative démotivation peut naître en cas de diminution des effectifs. Il faut aussi prendre en compte le côté aléatoire des prospections dans les zones abandonnées par l'espèce.

Réseaux de suivis mis en place :

En Alsace :

Des recensements annuels sont menés dans les Ried de la Zorn (67) et de Colmar (68) de 2005 à 2008.

En Bourgogne :

Un suivi annuel est organisé dans le val de Saône bourguignon, selon une méthode similaire à celle de l'enquête nationale pour les principaux sites connus, en plus du comptage « Flash » coordonné par l'ONCFS. Ce dernier recommande 3 passages par sites de présence régulière connue et un passage sur les sites satellites.

En région Centre :

Le suivi de la reproduction est mené sur le site des prairies du Fouzon (18).

En val de Vienne (37), un recensement annuel y est organisé depuis 1995, correspondant à au moins 20 sorties annuelles.

En Champagne-Ardenne :

Le comptage des mâles chanteurs est mené annuellement en vallée de la Marne (51), de l'Aube et La Bassée (10). Le comptage des mâles chanteurs a été mené dans le cadre des ORGFH pour les autres sites de 2005 à 2008.

En Franche-Comté :

Un suivi annuel est organisé dans le bassin du Dugeon et des recherches ponctuelles sont menées sur les prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, 70), ainsi que sur le Marais de Saône (25).

En Basse-Normandie :

Le Râle des genêts est dénombré dans le cadre des suivis annuels des espèces patrimoniales du PNR des Marais du Contentin-Bessin depuis 2005.

En Haute-Normandie :

Les comptages de râles sont annuels en Seine-Maritime (76).

En Pays-de-la-Loire :

En Vendée, les prairies de la commune du Mazeau (marais poitevin vendéen) sont suivies chaque année par la LPO et par le Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Le suivi annuel de la Réserve du Massereau dans l'estuaire de la Loire (44) est réalisé par l'ONCFS. Il est réalisé annuellement depuis 2005 par la LPO en rive nord. Les comptages en Loire amont sont plus épisodiques.

En Maine-et-Loire, le suivi est annuel, mais sa couverture est variable, compte tenu de la superficie à couvrir, notamment dans les Basses Vallées Angevines et il dépend fortement de la disponibilité des bénévoles. Seule une partie de la vallée de la Loire est couverte annuellement.

En Picardie :

Dans l'Aisne et l'Oise, les comptages sont annuels depuis 2004. Ils sont menés conjointement par le CREN Picardie et Picardie Nature essentiellement.

En Poitou-Charentes :

Le suivi est annuel en val de Charente (Charente et Charente-Maritime) et en Marais Poitevin, avec un taux de prospection qui varie selon les années.

En Rhône-Alpes :

Les prospections sont menées annuellement sur le plateau Matheysin et depuis 2008 en plaine de Grisail (Vercors). Le nombre de passages, et donc la pression de prospection, est variable car il dépend de la disponibilité des bénévoles

Toutes les structures concernées par les suivis entendent poursuivre les comptages annuels.

Suivis lors des fauches

En Alsace :

Participation aux actions de fauche sur le terrain, fauche tardive et centrifuge.

En Bourgogne :

Le suivi de fauche est réalisé depuis 2007 sur 4 à 5 parcelles en fauche tardive (CAD, MATER ou CMD fauche tardive).

En région Centre :

En Indre-et-Loire, le calendrier de la fenaison sur les secteurs favorables est établi depuis 1995 et un suivi de la fauche sur les parcelles à râles est mené en val de Vienne (37) depuis 2007.

En Champagne-Ardenne :

Les suivis de fauche ont été menés en vallée de la Marne (51), de l'Aube et de la Bassée (10) en 2005 et 2006.

En Haute-Normandie :

Le suivi annuel des assolements et des dates de fauche sont réalisés dans l'estuaire de la Seine.

En Pays-de-la-Loire :

Le suivi des fauches est réalisé en Vendée sur la commune du Mazeau par la LPO Vendée et le PIMP. Cette action comporte également une information et un accompagnement lors de la fauche.

Les suivis annuels des fauches et la cartographie ont été menés de 1993 à 2010 dans les Basses Vallées Angevines par les salariés, accompagnés de stagiaires et de bénévoles.

En Picardie :

Dans l'Aisne et l'Oise, le suivi des fauches a été mené dans le cadre du projet « éleveurs/Rôle des genêts » de 2004 à 2006.

En Rhône-Alpes :

Le suivi en plaine du Grisail en 2008 consistait aussi en une participation aux actions de fauche sur le terrain, fauche tardive et centrifuge.

Le suivi par baguage

Initiés et conduit par trois bagueurs (également salariés de la LPO Anjou), ce suivi a permis d'obtenir des données sur près de 10 ans (1995 à 2007) dans les Basses Vallées Angevines. D'autres sites français se sont joints au programme : vallée de la Marne de 2003 à 2006, estuaire de la Loire de 2004 à 2006, val de Vienne 2004 à 2006, marais poitevin et vallée de la Charente de 2004 à 2006.

Ce programme de baguage a mis en évidence une faible durée de vie de l'espèce (3-4 ans). La plupart des reprises ayant été effectuées sur les sites de baguage, cela laisse supposer que l'espèce présente une grande fidélité aux sites. Néanmoins, le nombre de captures de râles effectuées en-dehors des BVA ayant été modeste, la probabilité est faible qu'elles aient porté sur des individus qui ont changé de site après un déplacement.

Ce programme s'est interrompu en 2007, attendant une analyse fine des données par le MNHN.



3.3. Bilan financier

Dans l'analyse des budgets consacrés au plan d'action Rôle des genêts depuis 2005, on distingue ci-dessous ceux qui concernent la coordination nationale d'une part, de ceux qui ont servi à développer les actions régionales, d'autre part.

3.3.1. Au niveau national

Les budgets consacrés à la coordination nationale du plan d'action ont essentiellement servi à améliorer la connaissance de l'espèce au travers des enquêtes et suivis des populations (objectif VII), ainsi qu'à produire des supports de communication : lettres d'info, site Internet dédié au rôle (objectif VI).

Le tableau n°4 ventile ces budgets selon les cinq années de mise en œuvre du plan d'action, ainsi que 2010, année de bilan.

Tableau n° 4. Budgets annuels consacrés à la coordination nationale du plan d'action

Actions	Objectif (I-VII)	Année	Bénéficiaire	Financeurs	Budget
Coordination du plan d'action	VII	2005	LPO	MEDDTL	2 000 €
Lancement & coordination de l'enquête 2006	VII	2006	LPO	MEDDTL	5 000 €
Analyses et diffusion de l'enquête 2006	VII	2007	LPO	MEDDTL	2 000 €
Coordination du Plan d'action Lettre d'info n° 1 Création d'un site Internet dédié au plan	VI	2008	LPO	MEDDTL	13 000 €
Lancement & coordination enquête 2009 Lettre d'info n° 2 Mise à jour du site Internet dédié au plan	VII VI	2009	LPO	MEDDTL/ DREAL PL	22 000 €
Bilan à mi-parcours du Plan d'action	VII	2009	LPO-Anjou	DREAL PL	20 000 €
Bilan final du Plan d'action	VII	2010	LPO-Anjou	DREAL PL	20 000 €
Bilan du Plan d'action Lettre d'info n° 3 Mise à jour du site Internet dédié au plan	VII VI	2010	LPO	MEDDTL/ DREAL PL	21 000 €

Total : 105 000 €

Le montant total consacré aux actions nationales s'élève à 105 000 €, dont 49 000 € uniquement dédié à l'objectif VII. 43 000 € ont été consacrés aux objectifs VI et VII ensemble, sans que la distinction ne soit possible entre les montants précis réservés à l'un ou à l'autre de ces deux objectifs. 13 000 € ont été consacrés uniquement à l'objectif VI.

3.3.2. Au niveau régional

La plupart des données relatives aux montants consacrés aux multiples actions développées dans chaque région ont été collectées au moyen d'une enquête menée en 2009 auprès des structures concernées par la gestion de l'habitat du Rôle des genêts (MOURGAUD, 2009 ; voir § 3.1. Méthode). Les résultats de cette enquête identifient les montants engagés, les financeurs impliqués, ainsi que les actions réalisées de manière bénévole, par les adhérents des associations notamment (voir tableau n° 5).

Dans la mesure où quelques incertitudes persistent à propos de montants alloués (les structures interrogées n'ont pas toujours accès à ces informations), le bilan financier exposé ci-dessous n'est pas exhaustif. Il n'en demeure pas moins très instructif quant à l'intérêt suscité par la protection du rôle et la gestion de son habitat dans la plupart des sites concernés. Il donne aussi une idée des thèmes les plus développés et synthétise l'essentiel des actions régionales effectuées sur des budgets qui relèvent des objectifs II (gestion d'habitat) à VII (connaissance) pour la plupart.

Les budgets relevant des montants attribués aux agriculteurs dans le cadre des MAE (Objectif I du plan) ne sont pas analysés ici. Ils font l'objet d'une analyse dans le § 3.2.1. *Objectif I. Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts.*

Tableau n° 5. Budgets consacrés aux objectifs du plan d'action déclinés au niveau local et régional.

Sites	Action	Objectif (I-VII)	Période	Responsable	Financeurs	Estimation budgétaire
Alsace						
Ried de la Zorn et Ried de Colmar	Dénombrement des chanteurs	VII	Annuel	LPO Alsace	Bénévolat	-
	Sensibilisation de deux agriculteurs	I				
	Actions menées : retard de fauche au 15/07 sur les parcelles de prés où des chanteurs de rôles ont été localisés. Fauche centrifuge	V				
Bourgogne						
Vallée de la Saône	Comptages Flash ONCFS	VII	Depuis 2003 en 71 et 2005 en 21	ONCFS	DREAL	
	Inventaire des sites potentiels dans le bassin de la Saône	VII	2005	CSN Bourgogne	DREAL	4 761 €
	Travaux d'inventaires dans cadre ZPS	VII	2006	CSN Bourgogne	DREAL	6 906 €
	Expertise impact A406 à Varennes-les-Macôn	VII	2006	CSN Bourgogne	DREAL	3100 €
	Programme d'action triennal pour le Rôle des genêts (comptages, sensibilisation, suivi des fauches, assistance aux MAET)	VII I	2006 à 2008	ONCFS ; CSN Bourgogne, AOMSL, LPO Côte d'Or	ONCFS et Syndicat mixte Saône et Doubs	11 317€ /2006 ;
	Plaquette ONCFS (10 000ex)	VI	2007			16 840€ /2007
	Guide technique (1500 ex)	VI	2008			11 660 € /2008
	Gestion des prairies d'Ouroux (CMD et broyage de bandes refuges et cariçaies en contrat N2000)	IV, V	Depuis 1994			

	Gestion des prairies d'Huilley (CMD puis aide au montage MATER et broyage de bandes refuges et cariçaies en contrat N2000) accompagnement auprès des agris et de la gestion par broyage de parcelles après le 15 août sur 2 sites.	IV, V	Depuis 2001			1630 € Environ 10.000 €/an
Centre						
Prairies du Fouzon	Acquisition de parcelles de prairies (11 ha) entre 2005 et 2008	IV	2005-2008	CPNR Centre	DREAL, AELB, CR DREAL centre, Conseil Régional, Agence de l'Eau Loire Bretagne	25 576€
	Diverses actions de restauration et de remise en état de prairies	III				44 288€
	Conventions Pluriannuelles d'Exploitation Agricole pour une superficie de 98 ha77	IV				
	Suivi de la reproduction du Rôle des Genêts	VII	2006			Suivi réalisé par des bénévoles
Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	Recensement, sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques. Participation à l'élaboration du DOCOB Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et de l'Indre	VII, I	Annuel	LPO Touraine		
	Recensement, sensibilisation animations, exposition, fiches), calendrier des fenaisons, cartographie de l'occupation du sol. Participation à l'élaboration du DOCOB Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et de l'Indre, rencontre des agriculteurs pour sensibilisation à l'espèce, aux MAE...	VII, I VI VII II	1995-2008	CPIE Val de Vienne	DREAL	3 900 € en 2008
Vallée de l'Yèvre et de l'Indre	suivis	VII	2001-2008	CPNR Centre		Suivi réalisé par des bénévoles
Champagne-Ardenne						
Vallée de la Marne	Recensement, sensibilisation, suivi des fauches	VII, I	2005-2006	LPO CA	CR, AESM, Nature & découvertes	1 500€ ; 1 800€
Vallée de l'Aube et de la Bassée	Recensement, sensibilisation, suivi des fauches	VII, I	2005-2006			DREAL
Tous les sites favorables	Comptages dans le cadre des ORGFH	VII	2005-2008			AESM
	Action spécifique auprès d'agriculteurs sur jachère	III	2005	CPIE Soulaines, ReNard, ANN	CR, AESM, N&D	635€
	Edition d'une plaquette rôle et fauche Location de 24 ha	VI IV	2005-2006	CPNCA	CR, AESM, N&D	1 050€ et 2 934€

Franche-Comté						
Vallée de la Saône	Prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, 70) : acquisition	IV	2003	CREN Franche-Comté	DREAL, Agence de l'eau RMC, CG70, CREN-FC (fonds propres)	35 000€
Vallée de la Saône	Réalisation d'un plan de gestion	II	2006	LPO Franche-Comté	Agence de l'eau RMC, Conseil régional FC, Holcim granulats	6000€
Vallée du Drugeon	Actions globales de maîtrise foncière sur les zones humides du site Natura 2000 du bassin du Drugeon	IV	1994-1997		Programme LIFE	
			1998-2008		CG25-Agence Eau-DREAL-ComFrasneDrugeon	1 000€/an
Lac de Remoray	Rémunération directe de deux agriculteurs pour mise en place de fauche tardive	I, IV	2007	RNN de Remoray	Budget RNN	
	Gestion globale des zones humides dans le cadre du site Natura 2000. 1 100ha de zones humides en maîtrise foncière	IV	Depuis 1997, environ		Conventions à titre gratuit	
Lorraine						
Vallée de la Meuse	Elaboration des cahiers des charges des MAET sur la ZPS de Stenay-Mouzay . Engagement de 38.89 ha en fauche 20/07	I		CPIE Woëvre-Côtes de Meuse COL et LPO Conservatoire des Sites Lorrains	CR, CG Meuse, Coll. Locales	9 722.50 en 2008
	Mise en place d'une mesure d'urgence (env. 50 ha en fonction des années)	I	Depuis 2006		DREAL	Env. 12 000 €/an
	Recensement annuel	VII				
Picardie						
Moyenne Vallée de l'Oise	Programme d'action pour le Rôle des genêts (comptage, suivi des fauches, lettre du Rôle) Projet éleveurs/Rôle des genêts	VII	2004-2006	CSN Picardie	Etat, FEDER, AESN, CR, CG Oise, CG Aisne, coll. Locales ; DREAL	10 000 € sur 3 ans
	Acquisitions foncières par les communes 43 ha 88	VI	2007			187 000€
	Suivis	VII	2007	Picardie Nature ONCFS		3500€
	Rédaction du plan régional d'action Rôle	IV	2009	CSN Picardie & Picardie Nature	FEDER/DREAL Picardie	
	Gestion courante des sites du Conservatoire en moyenne vallée de l'Oise (400 ha), lettres d'infos, 2 sorties découverte, stage 6 mois, enquête agricole, relations avec agriculteurs...	IV	2009	CSN Picardie	FEDER/AESN/CG02/CG60/Région	22 612€ 52 362€
	Acquisition de parcelles sur la commune de Quierzy : 3 ha 88.43	IV	2009		Conseil Régional, CF02, AESN	11 328€

Basse-Normandie							
Marais du Cotentin-Bessin	Suivi annuel des espèces patrimoniales du PNR	VII	2005 -2008	PNR Marais du Cotentin-Bessin	DREAL	700 €/an	
	Comptage enquête nationale	VII	2006				
	Lancement DOCOB ZPS marais du Cotentin	II	2006 2008			17 200 € 12 000 €	
	Analyse historique de l'espèce en Basse-Normandie	VII	2007	GONm	3150 €		
	Perspectives d'actions en vue de la sauvegarde du rôle	II	2007				
	Plan de fauche sur un site de 3 ha.	II	2006-2007		0 €		
Haute-Normandie							
Basse Vallée de la Seine	Recensement	VII	Annuel	RNN Estuaire de la Seine	DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN	9 600€/an	
	Sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques Suivis valeur fourragère	I					
	Indemnisation directe agri fauche 15/08		Annuel sauf 2008		DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN Port Autonome du Havre	70 000€/an	
Estuaire de la Seine	Recensement	VII	Annuel	RNN Estuaire de la Seine	DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN	9 600€/an	
	Sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques Suivis valeur fourragère	I					
	Indemnisation directe agri fauche 15/08		Annuel sauf 2008		DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN Port Autonome du Havre	70 000€/an	
Pays de la Loire							
Basses Vallées Angevines	Recensement des populations, mise en œuvre des MAET	VII, I	2002-2009	LPO Anjou	DREAL, Région, CG 49, CORELA		
Vallée de la Loire (49)	Recensement des populations Aide au montage des MAET En 2009 et 2010, suivi rôle et analyse occupation de l'espace	VII, I		LPO Loire-Atlantique		DREAL	2 x 7 000€
Vallée de la Loire (44)	Recensement des populations Aide au montage des MAET	VII	Annuel	LPO 44	DREAL		
Marais poitevin (85)	Suivi des populations sur le site du Mazeau	VII	Annuel	LPO Vendée	PIMP		
Poitou-Charentes							
Marais poitevin (17)	Elaboration, mise en œuvre du DOCOB 'Val de Charente'	II		LPO France & Charente Nature	DREAL-DRAF	9 420 € en 2007, 7 000 € en 2008 4 000€/2006, 3 500€/2008 7 000€/an depuis 2008	
	Expertise et animation des sites « marais charentais », dont le val de Charente	I					
	Dénombrement annuel	VII					
Vallée de la Charente	Elaboration, mise en œuvre du DOCOB 'Val de Charente' Expertise et animation des sites	II I		LPO France & Charente nature	DREAL-DRAF	9 420 € en 2007, 7 000 € en 2008	

	« marais charentais », dont le val de Charente Dénombrement annuel	VII				4 000€/2006, 3 500€/2008 7 000€/an depuis 2008
Rhône-Alpes						
Plateau Matheysin	Suivi en plaine de Grisail	VII	2008	LPO Isère	PNR Vercors et Syndicat d'Aménagement du Trièves	3 500 €
Plaine du Grisail	Fauche centrifuge (3 ha) et bande refuge* (pas d'utilisation avant le 1er septembre) (1 ha) en plaine de Grisail	V, IV	2007		Fonds propres	800 €
	Retard de fauche au 15 juillet + fauche centrifuge (16 ha) et bandes refuges (4 ha) en plaine de Grisail	I, V	2008		Conseil Général de l'Isère (aide de MINIMIS)	4 800 €

L'inventaire des actions menées dans l'ensemble des régions ne permet pas toujours d'indiquer si elles ont été menées dans le cadre du plan d'action. L'enquête a cependant mis en évidence le nombre important d'actions en faveur du râle qui ont été réalisées à l'aide de financements locaux et régionaux, surtout ces dernières années. Le total de ces montants engagés portés à connaissance (813 000 €, voir tableau n° 6) représente près de huit fois le budget consacré à la coordination nationale pour la même période (105 000 €, voir tableau n° 4) !

Ce recueil ne permet pas toujours une ventilation aisée selon les sept objectifs du plan. Il fait néanmoins apparaître que les montants les plus élevés ont été consacrés à l'Objectif IV (*Protéger durablement les sites à Rôle*), soit les acquisitions et les conventions de gestion, représentant près de 43 % du budget total.

Les budgets portant sur plusieurs objectifs du plan (Objectifs I-VII) ont été sommés dans une huitième catégorie (tableau n° 6). Ils concernent deux ou trois des objectifs I, II, IV, V ou VII menés conjointement, sans que la part réservée à l'un ou l'autre ne soit précisée. Les objectifs I (MAE) et VII (suivis) sont les plus souvent cités, 7 et 6 fois respectivement. Cela indique que les actions d'accompagnement des MAE, arrivent en deuxième place des financements locaux et régionaux.

Concernant l'Objectif I, relatif aux mesures agro-environnementales pour l'essentiel, le tableau n° 5 inventorie surtout les actions d'animation locale ou régionale menées par les acteurs de terrain, n'incluant pas les primes touchées par les exploitants

Les budgets consacrés aux MAE dont bénéficient les exploitants des prairies situées dans les secteurs à râles, représentent pourtant bien l'essentiel des montants prévus pour gérer l'habitat du Rôle des genêts. Ils ne participent pourtant pas à cette évaluation budgétaire, puisque les données parvenues demeurent trop fragmentaires et peu représentatives de la situation de l'ensemble des sites où elles s'appliquent. Néanmoins, les informations disponibles sur les MAE appliquées aux sites pour lesquels les types de contrats et les surfaces contractualisées sont disponibles, indiquent deux grandes tendances : une extrême variabilité des proportions de surface éligibles et un pourcentage faible de parcelles contractualisées en mesures « fortes », inférieur aux 20 % escomptés.

L'objectif VII (*Mieux connaître pour mieux gérer*), consistant essentiellement en suivis des populations, apparaît en troisième position d'importance au vu des montants totaux engagés. Pourtant, il semblerait que les actions de suivis et d'étude du milieu soient celles qui mobilisent le plus d'efforts de la part des structures, surtout des associations. Il faut y inclure l'importance considérable de l'investissement bénévole consacré aux différents suivis, essentiellement les comptages nocturnes et les suivis de fauches.

L'investissement bénévole n'est pas mentionné systématiquement dans le tableau n° 5 et n'est pas quantifié, en nombres de jours par site et par an, par exemple. Cela ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur la part du bénévolat, qui est considérable, dans la mise en œuvre du plan d'action. Bien que des actions bénévoles aient concerné les 7 objectifs du plan, elles ont surtout été menées dans le cadre des objectif IV (protection des sites), VI (Implication des acteurs locaux & communication) et VII, notamment pour les suivis réguliers des sites.

Tableau n° 6. Budgets totaux consacrés aux objectifs du plan d'action déclinés au niveau local et régional.

Objectifs	Budget total	Bénévolat
<u>Objectif I</u> : Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Râle	147 222	
<u>Objectif II</u> : Maintenir ou restaurer l'habitat du Râle des genêts dans un état de conservation favorable	51 620	
<u>Objectif III</u> : Enrayer la perte d'habitat	48 971	
<u>Objectif IV</u> : Protéger durablement les sites à Râle	348 497	Oui
<u>Objectif V</u> : Améliorer les techniques de gestion	?	?
<u>Objectif VI</u> : Impliquer les acteurs locaux & communication	19 943	Oui
<u>Objectif VII</u> : Mieux connaître pour mieux gérer	62 807	Oui
Budgets portant sur plusieurs objectifs du plan (<u>Objectifs I-VII</u>)	133 997	Oui
Total :	813 057	

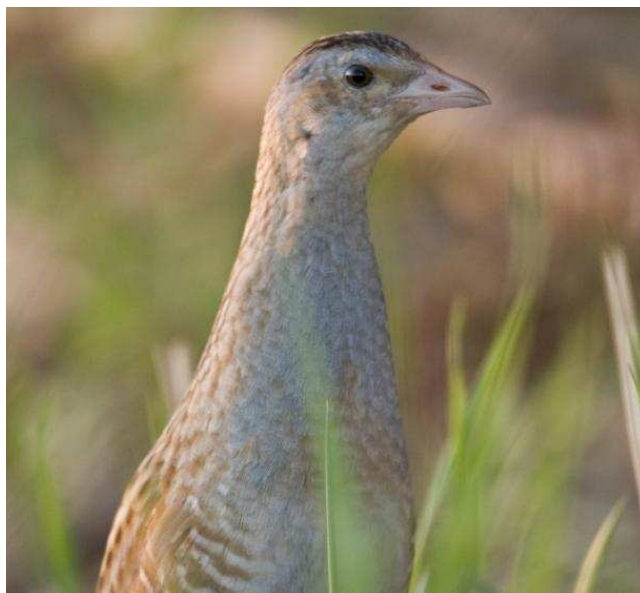


Photo : Jean-Luc Pinaud

4. Conclusions

4.1. Etat des populations

Les résultats des dénombrements de Râles des genêts menés en France font état d'un déclin très significatif de l'espèce sur le long terme. Depuis la première enquête nationale organisée en France en 1983-1984, le déclin des effectifs dénombrés est de plus de 80 % !

Pour ce qui concerne les suivis récents, les comptages nationaux ont mis en évidence un maintien temporaire de l'effectif entre 2006 et 2009, accompagné d'une modification sensible de la distribution des chanteurs. Des augmentations locales ont été observées, ainsi que des « apparitions » qui ont compensé la diminution de l'importance relative des secteurs principaux. Il semble que ce « mieux » ait été de courte durée, car les comptages de 2010 indiquent une poursuite du déclin sur la majorité des ZPS, avec des fluctuations considérables sur plusieurs sites (Vallées de l'Oise, de la Seine et de la Marne notamment).

Les fluctuations locales et les modifications sensibles de distribution compliquent la mise en place des mesures de conservation et leur évaluation. Elles indiquent cependant les potentialités d'accueil des sites pour l'espèce, justifiant la poursuite des mesures de conservation.

Bien que des mesures conservatoires soient appliquées aux prairies humides, elles n'ont manifestement pas suffi pour limiter l'intensification générale des espaces agricoles occupés par le râle depuis le lancement du plan d'action. Ces mesures sont principalement basées sur le dispositif agro-environnemental et les acquisitions (surtout dans les Basses Vallées Angevines et la moyenne vallée de l'Oise). Globalement, la dégradation de l'habitat de reproduction du râle se poursuit donc. On observe aussi une modernisation progressive du matériel agricole qui permet des fauches rapides et tue la faune des prairies, dont les poussins de râles.

Ce bilan indique que seule une faible proportion des surfaces occupées par l'espèce bénéficie de mesures efficaces.

4.2. Bilan des mesures de conservation

Le risque d'extinction du Râle des genêts dans la décennie à venir avait été évoqué au vu des résultats de l'enquête de 2006. Ce risque reste d'actualité et s'est même accentué compte tenu du déclin enregistré en 2010. Le déclin sur des grands sites pourrait révéler un dynamisme de population déficitaire, du fait d'un succès reproducteur et d'une survie des individus adultes faibles, en raison des menaces qui perdurent, empêchant le maintien de l'espèce.

La présence de mâles chanteurs isolés dans des sites marginaux, voire dans des habitats inhabituels, ne laisse pas présager une augmentation durable de l'espèce. Il est même tout à fait probable qu'aucune reproduction ne soit possible là où ces chanteurs se retrouvent isolés dans des habitats souvent non favorables.

Quant à l'objectif de protection réglementaire des sites occupés par le râle, il a essentiellement consisté en une désignation en ZPS de l'ensemble des périmètres connus pour héberger des populations nicheuses de l'espèce. On peut considérer que cet objectif a été atteint à près de 90 %. Le réseau des ZPS a été complété surtout durant la période du plan d'action, avec les dernières désignations principales intervenues en 2007.

La sauvegarde du Rôle des genêts ne sera assurée en France que si les fauches tardives sont systématiques dans les prairies alluviales. Cela s'obtiendra en renforçant le dispositif agro-environnemental et en mettant en place des conventions de gestion, à la faveur notamment de programmes ambitieux d'acquisitions et de restauration de prairies. Les acquisitions, couplées à une gestion conservatoire des prairies alluviales, s'avèrent très favorables, mais à ce jour, elles ne peuvent couvrir que des surfaces limitées, puisqu'elles dépendent des opportunités d'acquisitions. Elles doivent être envisagées en complément des MAE, puisqu'on constate que les secteurs où le Rôle des genêts se maintient le mieux, sont constitués d'une mosaïque de parcelles fauchées à des dates différentes, dont certaines très tardivement et d'autres, parfois de surfaces modestes, qui ne font l'objet d'aucune fauche avant la fin juillet. Ce couvert, maintenu durant une bonne partie de l'été, permet à l'espèce de se reproduire dans de bonnes conditions, voire de produire une seconde ponte en juillet. L'exploitation en fin d'été de parcelles améliore la survie des poussins issus de ces nichées tardives. Cette augmentation de la production locale assure le maintien, voire l'augmentation de la population de rôles sur ces sites préservés.

La démarche Natura 2000 a permis de porter à connaissance l'intérêt patrimonial des sites et d'avancer localement des propositions de gestion conservatoire énoncées dans les DOCOB. Elle s'appuie exclusivement sur les MAE pour préserver et gérer les espaces agricoles. Cela y limite donc les contraintes de gestion conservatoire de l'habitat. Dans la configuration actuelle, le dispositif Natura 2000 ne constituera un véritable outil de conservation, qu'à la condition qu'il suscite un engagement volontaire des exploitants à contractualiser un maximum de surfaces prairiales en contrats MAE « forts ». Ce bilan met l'accent sur le besoin d'une animation permanente auprès des agriculteurs pour les engager à souscrire d'avantage de contrats « forts ». Il fait également apparaître la nécessité d'intervenir à plusieurs autres niveaux pour préserver les habitats favorables, dont les acquisitions et les conventions de gestion, à développer dans la majorité des sites à rôles. Le développement des liens entre animateurs MAE, les gestionnaires des espaces occupés par le Rôle,... permettrait de mieux exploiter les meilleurs résultats issus de chaque région.

4.3. Bilan du plan d'action rôle des genêts 2005-2009

Pour en revenir aux trois grands axes du plan d'action rappelés en introduction, seul le troisième est bien abouti, puisque la désignation réglementaire des sites a progressé avec la création et l'extension de nouvelles ZPS. Cependant, les mesures de conservation menées n'ont manifestement pas permis d'arrêter le déclin de la population (axe 1), ni d'améliorer le succès reproducteur pour restaurer la population au niveau de celle de 1998 (axe 2).

Il apparaît de ce bilan que les moyens mis en œuvre localement semblent insuffisants à ce jour pour préserver l'espèce. En dehors des MAE, les actions de préservation spécifiques sont pourtant nombreuses (voir § 3.2.), mais elles ont été conduites le plus souvent de manière très locale et nombre d'entre elles sont encore trop récentes pour entraîner un effet positif sur la population. La plupart des projets locaux ont démarré en 2006 et 2007, soit peu après le lancement du plan d'action. On observe une vraie prise de conscience et ces projets locaux, souvent spontanés, tendent à déboucher sur des stratégies locales ou régionales.

Depuis l'année 2005, les DREAL concernées par la présence du Rôle des genêts réservent un budget annuel de 7 000 euros pour la mise en application régionale du plan. Il est à noter que ces financements peuvent venir en complément d'autres sources, qui ne passent pas forcément par la DREAL : collectivités locales, Conseil Généraux, Conseil Régionaux, mécénat, fondations... Le plan d'action national était au départ peu connu des structures qui interviennent pour la préservation

du Rôle des genêts, qui n'ont que rarement sollicité leur DREAL dès 2005 pour mobiliser les financements régionaux alloués au plan d'action. Ces structures ont souvent conduit leurs actions sur des financements propres et recourent à la participation des bénévoles dans bien des cas. Dans d'autres cas, les actions ont été intégrées à des programmes plus larges de suivis de vallées alluviales notamment (Natura 2000, programmes de suivi des PNR, RNN, politique des Conseils généraux).

L'évaluation budgétaire a fait apparaître que ce sont les actions locales qui représentent l'essentiel des montants consacrés à la protection du rôle et de ses habitats. Si l'on exclut les montants MAE, la part consacrée aux actions de coordination et de communication nationale représente moins de 13 % du montant total des budgets renseignés !

Le recours systématique aux mesures agro-environnementales pour protéger l'habitat du rôle résulte avant tout d'un compromis avec la profession agricole. L'impact environnemental des crédits alloués à ces MAE apparaît mitigé, sachant que les financements accordés pour les contrats de base, en général majoritaires (fauche au 10, 15 ou 20 juin) ne permettent pas d'assurer la nidification des rôles et ne sont pas favorables à l'avifaune prairiale.

La pérennisation des pratiques d'élevage menées sur les sites n'est pas acquise. On observe en effet une présence de plus en plus faible d'éleveurs sur, ou à proximité des sites concernés. Un agrandissement des exploitations, le recours aux entrepreneurs (qui utilisent les faucheuses conditionneuses multiples) et l'abandon du pâturage du regain dessinent les grandes tendances observées ces dernières années en matière de pratiques agricoles dans les vallées alluviales. On constate aussi que les aides agro-environnementales peuvent encourager des pratiques de vente de foin et attirer des « chasseurs de primes », au détriment des éleveurs locaux.

La limitation intrinsèque au dispositif agro-environnemental, basé sur l'engagement volontaire des exploitants dans les périmètres Natura 2000, plaide pour coupler celui-ci à une mise en œuvre des autres actions de protection de l'habitat prairial.

La Bourgogne et la Picardie se sont dotées de programmes d'actions en faveur du rôle des genêts, financés dans le cadre d'une déclinaison régionale du plan d'action. Dans les régions suivantes, aucun programme d'action régional n'est établi à ce jour, mais des programmes de suivis et d'animation y sont développés : Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Franche-Comté, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Centre et Lorraine.



Photo : Jean-Luc Pinaud

5. Remerciements

Les structures et organismes suivants qui collaborent à la préservation du Rôle des genêts et participent au présent plan d'action ont contribué à l'enquête sur les mesures de conservation menées dans leurs régions respectives. Nous les en remercions.

Alsace : LPO Alsace

Bourgogne : Conservatoire des sites naturels de Bourgogne, SNB, l'AOMSL, l'Aile Brisée (LPO Côte d'Or) et l'Office National de Chasse et de la Faune Sauvage 21 et 71

Centre : Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre, LPO Indre-et-Loire, CPIE Val de Vienne.

Champagne-Ardenne : LPO Champagne-Ardenne et Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA) ; Association Nature du Nogentais : La Bassée (10) ; CPIE du Pays de Soulaines : vallée de la Voire (10) ; Regroupement des Naturalistes Ardennais : vallée de l'Aisne (08), vallée de la Meuse et de la Chiens (08), vallée de la Bar (08) ; avec le CPNCA.

Franche-Comté : Conservatoire régional des espaces naturels, LPO Franche-Comté, Communauté de communes Frasne-Drugeon.

Lorraine : Centre ornithologique Lorrain et LPO Meuse, CPIE Woèvre – Côtes de Meuse, Conservatoires des sites lorrains.

Basse-Normandie : Maison de l'estuaire – réserve naturelle de l'estuaire de la Seine.

Haute-Normandie : PNR des Marais du Cotentin-Bessin, Groupe Ornithologique Normand.

Rhône-Alpes : LPO Isère.

Pays-de-la-Loire :

Vendée : LPO Vendée, Association de défense de l'Environnement en Vendée, Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Loire-Atlantique : LPO Loire-Atlantique et ONCFS.

Maine-et-Loire : LPO Anjou.

Poitou-Charentes :

Charente-Maritime : LPO Charente Maritime, LPO France, Parc Interrégional du Marais Poitevin.

Charente : Charente Nature.

Picardie : Aisne et Oise : Conservatoire des sites naturels de Picardie, Picardie Nature, ONCFS.

DREAL participantes : Centre (G. Tardivo), Bourgogne (P. Pagniez, S. Coulette), Normandie (B. Dumeige), Picardie, Pays-de-la-Loire (J.L. Girard), Champagne-Ardenne (G. Widiez), Lorraine, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes.

Nous remercions Caroline CHANSON et Jean-Luc GIRARD de la DREAL Pays-de-la-Loire, ainsi que Pierre LOQUET et Francis MEUNIER du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie qui ont relu et corrigé une première version de ce bilan.



6. Bibliographie

6.1. Références citées

BROYER J. 1985. *Le Rôle de genêts en France*. Rapport SRETIE/UNAO/CORA.

BROYER, J., ROCAMORA, G., LANG, B. & METAIS, M. 1994. *Enquête Rôle de genêts 1991-92. Synthèse nationale*. Rapport LPO/DNP/ONC. Rochefort.

BROYER, J. & ROCAMORA, G. 1994. Enquête nationale Rôle de genêts 1991-92. Principaux résultats. *Ornithos*, 1 (1): 55-56.

DECEUNINCK, B. 1999. Le Rôle des genêts in SÉRIOT, J. & les coordinateurs espèces. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 1997. *Ornithos*, 6 : 1-19.

DECEUNINCK, B. 2010. *Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Rôle des genêts : enquête nationale de dénombrements des nicheurs 2009*. Rapport LPO/MEDDM. Rochefort.

DECEUNINCK, B. 2011. Statut du Rôle des genêts *Crex crex* en France en 2009. Distribution, effectifs et tendance. *Ornithos*, 18 (1) : 11-19.

DECEUNINCK, B. & BESLOT, E. (en prép.) 2011. Rôle des genêts *Crex crex* in DE SEYNES, A. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2010. *Ornithos*, 18.

DECEUNINCK, B. & BROYER, J. 2000. Le Rôle des genêts en France. Synthèse de l'Enquête nationale 1998. *Ornithos*, 7 : 62-69.

DECEUNINCK, B. & NOËL, F. 2007. *Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Rôle des genêts : enquête nationale de dénombrements des nicheurs*. Rapport LPO/MEDAD. Rochefort.

DE SEYNES, A. & les coordinateurs espèces. 2010. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2009. *Ornithos* 17 (3) : 137-168.

HEREDIA, B., ROSE, L. & PAINTER, M. 1996. *Globally threatened birds in Europe. Action plans*. Council of Europe/BirdLife International/UE.

KOFFIJBERG, K. & SCHAFFER, N. (Compilers). 2006. *International Single Species Action Plan for the Conservation of the Corncrake Crex crex*. CMS Technical Series No. 14 & AEW Technical Series No. 9. Bonn, Germany.

MOURGAUD, G., 2009. *Plan d'action nationale Rôle des genêts (2005-2009) – Bilan à mi-parcours*. Rapport LPO Anjou, DREAL Pays-de-la-Loire. Angers. 28 p.

NOËL, F. & DECEUNINCK, B. 2008. Rôle des genêts *Crex crex* in RIEGEL J. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2007. *Ornithos*, 15-3 : 173.

NOËL, F. & DECEUNINCK, B. 2007. Rôle des genêts *Crex crex* in RIEGEL J. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos*, 14-3 : 155-156.

NOËL, F., DECEUNINCK, B. & MOURGAUD, G. 2004. *Plan National de restauration du Rôle des genêts*. Rapport LPO / DNP. Rochefort. 63 p.

ROCAMORA, G. 1994. *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. LPO, Ministère de l'Environnement. Rochefort.

6.2. Principaux documents produits dans chaque région

BOURGOGNE

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS. 2006. Document d'Objectifs : « basse vallée de la Seille » - Site Natura 2000 FR 2610006 – 179 p.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE. 2007. Préserver les oiseaux des prairies inondables du Val de Saône – Plaquette d'information A4 pliée en 3 volets – financée par l'ONCFS et le Syndicat Mixte Saône et Doubs.

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS. 2007. Programme d'actions en faveur du Rôle des genêts en Bourgogne (2006-2008), phase 1 : bilan de l'état de conservation des populations bourguignonnes et des outils de gestion – Partenariat avec l'ONCFS et l'EPOB, financé par la DREAL Bourgogne – 54 p.

HAUTE NORMANDIE

BOUCHET, A. & MOREL, F. 2006. - Recensement du rôle des genêts (*Crex crex*) dans le périmètre de la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. Mesures de protection. Bilan des prospections 2005. Rapport GONm à la demande de la MDE. 17 p

DEBOUT, G., 2007. *Bilan historique sur le rôle des genêts en Basse-Normandie Perspectives d'action en vue de sa sauvegarde*. Groupe Ornithologique Normand/DREAL Basse-Normandie, 42 p. + annexes.

DEBOUT, G., MOREL, F. 2009. Le Rôle des genêts en Normandie : bilan historique, écologique et de conservation. *Le Cormoran*, 16 (68) : 93-106.

Maison de l'estuaire. 2005. Synthèse de l'opération fauche tardive 2005 sur la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. 14p.

MAISON DE L'ESTUAIRE. 2006. Synthèse de l'opération fauche tardive 2006 sur la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine. 15 p.

MOREL, F. 2009. Rôle des genêts in DEBOUT G. (coord.) Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie, 2003-2005. *Le Cormoran*, 17 (1-2) : 126-127.

MOREL F. & SMET (de) G. 2007. Recensement du rôle des genêts (*Crex crex*) dans la réserve Naturelle Nationale de l'estuaire de la Seine. Mesures de protection. Bilan des prospections 2007 (Seine-Maritime). DREAL Haute Normandie, Port Autonome du Havre, Gourpe ornithologique Normand, 26 p.

ONO DIT BIOT, D. & PETIT, S. 2007. Synthèse de l'opération fauche tardive 2007 sur la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine. Rapport de la Maison de l'Estuaire. 18 p + annexes.

CENTRE

BOUSSEREAU, T., 2006. Zone de Protection Spéciale « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre » N° FR 24110011 : Statut des espèces prioritaires visées par la ZPS, LPO Touraine, 14 p.

CHAMBRE D'AGRICULTURE 37. 2007. Le maintien de l'élevage extensif dans les vallées inondables de la Loire, du Cher et de l'Indre en aval de Tours, étude réalisée dans le cadre du PASER Centre, 97 p.

CPIE Touraine-Val de Loire, Suivi scientifique de la population de Rôle des genêts, DREAL Centre : 1 fascicule par année de 1995 à 2005.

CPIE Touraine -Val de Loire. 2007. Le Rôle des genêts dans la basse vallée de la Vienne : synthèse de dix années de suivi, CPIE Touraine -Val de Loire / DREAL Centre, 34 p.

GRESSETTE. S. 2009. *Coordination départementale du comptage 2009 du Rôle des genêts (Crex crex). Département du Cher. Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon, Marais de Contres à Dun-sur-Auron, Contres & Saint-Germain-des-Bois.* Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre/Direction régional de l'environnement du Centre, 23 p. + annexes.

CHAMPAGNE-ARDENNES

LPO Champagne-Ardenne (coord.). 2009. *Suivi de l'indicateur ORGFH Rôle des genêts. Bilan de l'année 2009.* LPO/DREAL Champagne-Ardenne, 22 p.

PAYS-DE-LA-LOIRE

BESLOT, É. (Coord.) 2007. Synthèse régionale 2006. Le Rôle des genêts en Pays de la Loire, déclinaison de l'enquête nationale 2006. LPO Anjou/DREAL Pays de la Loire, 26 p. + annexes.

BESLOT, É. & DORTEL, F. 2009. *Le Rôle des genêts en Pays de la Loire : état des lieux des connaissances. Synthèse régionale.* LPO Anjou/LPO Loire-Atlantique/ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de la Loire, 43 p. + annexes.

LATRAUBE, F. & NORMAND, F. 2007. Suivi de la fenaison sur les îles de Loire et la prairie de Tenue. Saison 2007. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 7 p.

LATRAUBE, F. & NORMAND, F. 2008. Suivi de la fenaison sur les îles de Loire et la prairie de Tenue. Saison 2008. Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage/Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres, 8 p.

NORMAND, F., LATRAUBE, F., LACOURPAILLE, D. & YÉSOU, P. 2009. Évolution d'une population de Rôle des genêts *Crex crex* dans l'estuaire de la Loire. Approche spatio-temporelle liée à l'habitat. *Alauda*, 77 (3) : 209-218.

LÉCUREUR, F. & CHALOPAIN, Y. 2009. *Prospection Rôle des genêts 2009 département de la Sarthe.* Rapport LPO Sarthe, 11 p.

MARCHADOUR, B. & SECHET, E. (coord.) 2008. Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, conseil régional des Pays de la Loire, 221 p.

MOURGAUD, G. 2008. Programme Loire Nature, Vallée de la Loire, suivi scientifique année 2008. Loire Nature/LPO Anjou, 8 p. + annexes.

NOËL, F. & SECHET, E. 2006. Compte-rendu du suivi des opérations de fauche en Basses Vallées Angevines. Bilan de l'année 2005 et synthèse depuis 1994. LPO Anjou, 7 p. + annexes.

PICARDIE

Conservatoire des sites naturels de Picardie. 2009. *Plan d'action régional Picardie en faveur du Rôle des genêts - Version provisoire partie diagnostic.* FEDER/DREAL Picardie/ Picardie Nature 76 p.

LORRAINE

Collet, M. & Noël, A. 2009. Rôle des genêts et mobilisation locale. *Initiatives Environnement 4* : 12-14.



Formulaire d'enquête

LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Enquête sur les actions en faveur du Rôle des genêts Bilan à mi-parcours du plan d'action national (2004-2009)

Madame, Monsieur

Le plan d'action en faveur du Rôle des genêts, qui est validé depuis plusieurs années, a été l'occasion dans certaines régions de mettre en place des mesures destinées à inventorier les populations, à mettre en place des études sur l'écologie de l'espèce ou bien à sensibiliser les acteurs locaux.

Le redémarrage de ce plan d'action a été officialisé en ce début d'année. Il prévoit la coordination des actions au niveau national par la LPO, en soutien du MEDAD. La DREAL Pays de la Loire a été nommée DREAL coordinatrice du plan.

Les actions prévues pour 2008 consistent à :

- 7- Mettre en place des outils de communication/sensibilisation (site web, lettre d'info annuelle sur le modèle des autres espèces d'oiseaux concernés par un plan d'action).
- 8- Coordonner des recensements annuels sur sites témoins (utilisation des données récoltées par le réseau oiseaux rares et menacés).
- 9- Dresser un bilan des MAET pour l'ensemble des sites à rôles : mesures proposées, pertinence, taux de contractualisation...
- 10- Dresser un bilan des actions mises en place, en faveur Rôle des genêts.
- 11- Définition du COPIL et réunion afin de valider les actions proposées.
- 12- Préparation d'une nouvelle enquête nationale pour 2009.

Le point 4 fait l'objet de notre demande de renseignements.

Depuis l'année 2005, les DREAL concernées par la présence du Rôle des genêts font l'objet d'une dotation annuelle de 7000 euros. Ces financements peuvent venir en complément d'autres financeurs (collectivités locales, CG, Cons. régionaux, mécénat, fondations...). Aussi le bilan doit permettre de connaître précisément les actions mises en place et de voir quels sont les financeurs impliqués.

Une demande similaire sera adressée aux services de l'Etat afin de comparer les résultats obtenus et de dresser un bilan complet.

Les financements agricoles entrant dans le cadre des MAET ne font pas l'objet de cette enquête. En revanche, des mesures locales hors de ces financements devront être intégrées (dédommagement de bandes-refuges ou parcelles non fauchées, achat de parcelles, gestion de type agricole mais réalisées en régie ou en sous-traitance).

Nous vous remercions par avance pour cette contribution.

Les résultats vous seront soumis pour relecture. Ils seront ensuite utilisés par le Comité de pilotage du plan (septembre 2008), afin de valider les actions Rôle des genêts et de définir les éventuelles insuffisances.

Pour la LPO France
Bernard DECEUNINCK

Pour la LPO Anjou
Gilles MOURGAUD

Réponse à faire parvenir à LPO ANJOU 10 rue de Port Boulet 49080 BOUCHEMAINE
Tél. : 02 41 44 44 22 e-mail : anjou@lpo.fr

Enquête sur les actions en faveur du Rôle des genêts

Bilan à mi-parcours du plan d'action national (2004-2009)

Sensibilisation - communication

Actions de communication GP/scolaire
(préciser nombre de sorties si nécessaire)

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Sensibilisation des acteurs locaux (agriculteurs, collectivités...)
(préciser nombre d'interventions si nécessaire)

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Supports de communication (plaquettes, sites internet, films, etc...)
(préciser diffusion : nombre de plaquettes, DVD, nombre de projections...)

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Inventaires et suivis biologiques

Comptages mâles chanteurs

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Des recensements ultérieurs sont-ils prévus ? :

Périodicité :

Méthodologie (si différente de celle préconisée lors des enquêtes nationales) :

Suivis lors des fauches

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Suivis par baguage

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Description de l'habitat

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Protection de l'habitat

Superficie acquise

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Superficie en gestion

(préciser : convention de mise à disposition, convention de gestion,...)

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

Actions de gestion/réhabilitation des prairies

(préciser : fauche, broyage, conversion terres arables ou peupleraies, etc...)

Action (intitulé)	Année	Financeurs (indiquer également les fonds propres)	Montant attribué

ANNEXE 2

Liste des actions à mettre en œuvre listées dans le plan d'action national (Noël *et al.*, 2004)

1- Actions prioritaires

Objectifs	Axes d'intervention	Résultats attendus	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION DE LA MESURE
Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts	1. Adopter une période de fenaison compatible avec la reproduction du Rôle des genêts	Au moins 20% de la surface prairiale des sites prioritaires fauchés tardivement (≥ 15 juillet)	- Homogénéiser les contrats tardifs (dates, compensation financière) - Développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs	- Superficie en contrat tardif / superficie en prairie de fauche - Superficie en contrat / superficie en prairie de fauche
	2. Etaler les périodes de fenaison	Une partie significative des 80% restants est fauchée après le 20 juin	Développer une animation incitative efficace auprès des agriculteurs	
Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable	3. Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche »	Maintenir les surfaces prairiales permanentes	Interdire le retournement des prairies alluviales permanentes	- cahier des charges des contrats
		Conserver la structure ou la composition prairiale	- Limiter ou interdire les apports d'azote et de phosphate - Limiter ou interdire l'utilisation de pesticides	- superficie en prairie naturelle permanente
Enrayer la perte d'habitat	4. Diminuer les charges foncières sur les prairies inondables	Elaborer et mettre en œuvre une réforme du foncier	- Mettre en œuvre la future loi sur le développement des territoires ruraux, notamment l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti en zone Natura 2000	- Taux d'imposition foncière des prairies inondables
	5. Maintenir les zones prairiales	Réglementer les boisements (peupliers) en zone de prairies alluviales	- Faire appliquer l'article L 126-1 du code rural dans les secteurs à enjeux forts pour le Rôle des genêts	Superficie soumise à autorisation - Superficie interdite à la plantation
	6. Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce	Reconvertir les cultures situées en zone alluviale	- Développer des mesures de reconversion en prairie ou jachère - Adapter ces mesures aux cultures et aux plantations (peupleraies)	- Superficie de cultures et plantations en reconversion

2- Actions complémentaires

Objectifs	Axes d'intervention	Résultats attendus	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION DE LA MESURE
Protéger durablement les sites à Rôle des genêts	7. Développer les mesures de protection	Désigner en ZPS l'ensemble des sites prioritaires (atteignant les critères IBA), accueillant régulièrement des mâles chanteurs	-Poursuivre la désignation de ZPS sur les secteurs de vallée inondable hébergeant des râles des genêts -Réalisation des documents d'objectifs correspondants	-Nombre et superficie des ZPS désignées -Effectif de Râles des genêts protégé dans les ZPS
		Mettre en place des mesures de protection réglementaire	-Définir les zones prioritaires à protéger -Etudier les possibilités de désignation en RNN, RNR, APPB,..	-Nombre et superficie des autres mesures de protection réglementaire
		Protéger durablement les zones alluviales	-Location ou acquisition de secteurs prairiaux prioritaires -Réalisation des plans de gestion correspondant	-Superficie de prairies acquises dans un but conservatoire
Améliorer les techniques de gestion	8. Protection des nichées	Gérer les jachères situées en plaine alluviale	-Développer un contrat jachère Rôle à broyage tardif (>15 août)	-Superficie de jachères gérées pour le Rôle des genêts
		Développer les bandes refuge	-Implantation de bandes de 20 mètres de large, broyées ou fauchées après le 15/08	-Superficie des bandes refuge
		Réduire la mortalité directe	-Réduire la vitesse de fauche lors des 15 derniers mètres (max 4 Km/h) -Généraliser la fauche débutant par le centre dans tous les contrats	- cahier des charges des contrats
Impliquer les acteurs locaux	9. Développer les actions de d'information et de communication	Informer et sensibiliser les agriculteurs et l'ensemble du monde rural	-Organisation de conférences à destination des agriculteurs, de leurs conseillers et des élus locaux -Organisation de 2 séminaires avec la profession agricole	-Nombre de réunions -Nombre et qualité des participants
		Informer et sensibiliser le grand public	-Réalisation de plaquettes, dépliants - Organisation de conférences	-Nombre de supports réalisés -Plan de diffusion

Objectifs	Axes d'intervention	Résultats attendus	ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION DE LA MESURE
Mieux connaître pour mieux gérer	10. Créer un observatoire des mesures	Réaliser le bilan des MAE et des contrats Natura 2000 en terme de superficie et de mesures favorables au Rôle	-Décrire et comparer les différents contrats (OLAE, CLAE, CAD, CTE) -Evaluation des mesures au vu de la biologie du Rôle des genêts	-Surfaces contractualisées -Durée des contrats -Population concernée par les mesures de protection
	11. Mettre en place et animer un réseau national	Définir et évaluer les suivis scientifiques	-Elaboration de protocoles de suivi -Evaluation, homogénéisation et exploitation des suivis mis en place sur les sites	-Proportion de la population suivie
	12. Affiner les connaissances sur les paramètres démographiques de la population française de Rôles des genêts	Evaluer l'évolution des populations de Rôle des genêts	-Comptages annuels sur les sites prioritaires -Comptage national tous les 5 ans	-Nombre mâles chanteurs recensés
		Préciser les paramètres démographiques	-Développement des programmes de baguage -Mise en place d'un programme de recherche pour accompagner le plan de restauration	-Nombre d'oiseaux bagués
	13. Définir l'impact des actions sur les populations de Rôles	Evaluer et redéfinir les actions proposées	-Evaluer les taux de survie et la productivité -Comparer l'efficacité des mesures proposées (dates, techniques de fauche, bandes refuge, vitesse...)	-Nombre et qualité des publications scientifiques

ANNEXE 3

Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAET)

En parallèle de l'enquête nationale de 2009 portant sur le dénombrement des mâles chanteurs (DECEUNINCK, 2010), un bilan de la situation concernant la mise en place des MAET en faveur du Rôle des genêts, à l'échelle du territoire, a été réalisé. Les principales informations recueillies ont été synthétisées dans le tableau n° 7 ci-dessous. Elles ont aussi été cartographiées et mises en parallèle à la répartition départementale du Rôle des genêts en France (cartes n° 4 et 5).

Tableau n° 7. Bilan de la mise en place des MAET sur les secteurs à Rôle des genêts en France en 2009.

Région	Département	MAE Rôle des genêts	Nombre de sites (zones) avec MAE	% population départementale 2009 sur les sites disposant de MAE (effectif départemental 2009, min.-max.)	Commentaires
<u>Alsace</u>	Bas-Rhin (67)	non	0	(2-2)	Source : Michelle Schortanner (DREAL Alsace),
	Haut-Rhin (68)	non	0	(1-1)	
<u>Basse-Normandie</u>	Calvados (14)	non	0	(3-3)	Source : Groupe Ornithologique Normand
<u>Bourgogne</u>	Saône-et-Loire (71)	oui	2	20 % (6-15)	Samuel Gomez (CSN Bourguignon) : malgré un effort de localisation prioritaire de sites à enjeux rôle au sein des sites Natura 2000, très peu de contractualisation de la part des exploitants agricoles malgré les efforts d'animation conjointe entre le groupe RDG et l'animateur des sites Natura 2000.
<u>Centre</u>	Indre et Loire (37)	oui	1	100 % (6-7)	Etienne Sarazin (LPO Touraine) : mise en place sur une toute petite surface en 2009, devrait réellement se mettre en place en 2010 (Docob « Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre », validé en 2008). En 2007, la DDA a proposé des contrats non spécifiquement RDG (réduction des intrants mais pas de retard de fauche : 210-220 €/ha)
	Cher (18)	oui	1	100 % (4-5)	Serge Gressette (CPNRC) : programme MAET... mais en cours de redémarrage et de redéfinition des mesures ; CAD toujours en cours et campagne MAET en 2008.
	Indre (36)	non	0	(1-1)	1 mâle chanteur uniquement contacté le 5 avril dans un champ de céréales, non recontacté par la suite, il s'agit certainement d'un migrateur.
<u>Champagne-Ardennes</u>	Ardennes (08)	oui	1	67 % (12-12)	Source : Emmanuel Leroy (LPO Champagne-Ardenne)
	Aube (10)	oui	1	5 % (20-21)	Emmanuel Leroy : 11 mâles chanteurs en 2009 se trouvent sur la ZPS « Marigny, Superbe et Vallée de l'Aube » et 8-9 en Vallée de la Seine (ZAP Bassée), pour lesquelles il y a un projet de MAET en 2010. Enfin, 1 chanteur est localisé en vallée de la Voire sur un site Natura 2000 où il existe des MAE depuis 1994 (mais cet oiseau se trouvait sur une prairie non contractualisée...).

	Marne (51)	oui	2	95 % (21-21)	Emmanuel Leroy : 20 chanteurs en 2009 se trouvent en vallée de la Marne qui est passée en ZAP en 2008 et où des MAET ont été mises en place en 2009 ; au moins 2 (et peut-être 4) chanteurs se trouvaient sur des parcelles contractualisées.
	Haute-Marne (52)	non	0	(1-1)	Emmanuel Leroy : 1 chanteur dans une prairie en mai hors site Natura 2000.
Franche-Comté	Doubs (25)	?		(3-3)	
	Jura (39)	?		(2-2)	
Haute-Normandie	Seine-Maritime (76)	oui	?	? (14-17)	À noter qu'en 2010, 1 seul mâle chanteur a été contacté (P. Provost, comm. pers.).
	Eure (27)	non	0	(0-1)	Source : Groupe Ornithologique Normand
Lorraine	Meuse (55)	oui	1	49 % (18-31)	Source : Arnaud Noël (CPIE Woëvre-Côtes de Meuse). À noter que sur le site il existe une mesure d'urgence (volontariat) permettant le retard de fauche sur les parcelles non contractualisées mais où un chanteur est noté.
Nord Pas-de-Calais	Nord (59)			(4-4)	
	Pas-de-Calais (62)			(1-1)	
Pays de la Loire	Maine-et-Loire (49)	oui	3	100 % (230-246)	Source : LPO Anjou.
	Loire-Atlantique (44)	oui	2	100 % (31-34)	MAET en vallée de la Loire en amont de Nantes + MAET estuaire de la Loire.
	Vendée (85)	oui	1	100 % (2-2)	Alain Texier (PIMP) : sur les 5 dernières années, les quelques chanteurs se trouvent exclusivement sur la zone disposant de MAE ; en 2009 toutefois, 1 mâle chanteur a été contacté en dehors mais à proximité (entendu à une seule reprise).
	Sarthe (72)	non	0	(0-3)	Source : LPO Sarthe.
Picardie	Aisne (02)	oui	1	60 % (43-45)	Marie-Hélène Guislain (Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie) : 26 individus en Moyenne Vallée de l'Oise dans le périmètre d'éligibilité des MAE. N.B. : 2 individus en « Haute Vallée de l'Oise » dans le périmètre d'éligibilité des mesures GT (mesures financées par la région, pas spécifique au RDG mais qui comprennent entre autres des fauches retardées... donc quand même positif pour les râles. Attention ce périmètre est très vaste (7 200 ha), les mesures contractualisées ne sont pas forcément à proximité des râles !
	Oise (60)	oui	1	83 % (6-6)	Marie-Hélène Guislain : 5 individus dans le périmètre de la ZPS « Moyenne Vallée Oise ».
Poitou-Charentes	Deux-Sèvres (79)	non	0	(1-1)	Xavier Fichet (GODS) : 1 chanteur en 2009 se trouvant sur la commune de Mauléon.

	Charente-Maritime (17)	oui	3	86 % (22-22)	Bernard Deceuninck (LPO) : les parcelles bénéficiant de MAE ne sont pas toujours localisées là où des râles sont présents, mais bien dans les secteurs occupés. Les mesures « fortes » ont peu de succès et n'ont qu'un effet limité.
	Charente (16)	oui	2	100 % (1-2)	Les 2 seuls secteurs occupés par l'espèce en 2009 bénéficient d'une gestion conservatoire (retard de fauche) du CREN Poitou-Charente. NB : 64 mâles chanteurs en 1992 répartis sur plusieurs sites... l'ensemble des sites n'ayant pas fait l'objet de la mise en place de MAE.
<u>Rhône-Alpes</u>	Ain (01)	oui	1	100 % (28-28)	Emilie Duheron (DREAL R-H) : MAET mise en place en 2008, 75,86 ha engagés en 2008 et 62,23 ha en 2009 ; en projet, MAE pour 2010 sur Lus la Croix Haute.
	Isère (38)	oui (+ <i>en cours</i> : 1 site)	1	0 % (0-1)	Jean-Marc Taupiac (LPO Isère) : - MAET portant sur le « plateau de la Matheysine ». N.B. : 1 chanteur en 2009 entendu le 17 mai (par réentendu les 18, 19 et 23 mai) mais pas sur le site faisant l'objet de MAE. - Projet MAET pour 2010 sur « Plaine de Grisail/Saint-Guillaume » : 77 ha concernés.
	Drôme (26)	<i>En cours</i>	1	100 % (1-1)	Projet de MAET pour 2010 sur le site Natura 2000 de la commune de Lus-la-Croix-Haute : 75 ha concernés. N.B. : ind. chanteur entendu à plusieurs reprises en 2007 et 2009.

Il faut souligner le fait, que dans de nombreux sites, les parcelles contractualisées en fauche tardive ne sont pas nécessairement celles à Rôle des genêts, ni même dans les zones principales de l'espèce. De plus, bien que des MAET soient disponibles sur certains territoires, leurs effets n'ont que peu de porté compte-tenu des faibles surfaces contractualisées.

ANNEXE 4. Résumé des cahiers des charges pour des MAET appliquées aux sites occupés par le Rôle des genêts dans 6 régions.

PAYS DE LA LOIRE

Mesures proposées dans les Basses Vallées Angevines (49)

Site Natura 2000 : Basses Vallées Angevines

Opérateur : Angers Loire Métropole (ALM)

Récapitulatif des mesures :

MAEIPL LBVA PA1	MAEIPL LBVA FA1	MAEIPL LBVA FA2
Absence de fertilisation Absence de phytosanitaires Pratiques : pâturage ou fauche Date de fauche au 20 juin	Absence de fertilisation Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 10 juillet	Absence de fertilisation Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 20 juillet
193 € / ha	268 € / ha	321 € / ha

Mesures proposées en vallée de la Loire (49 et 44)

Mêmes mesures sur les deux sites Natura 2000 de la vallée de la Loire en Pays de la Loire :

- **Site Natura 2000 :** Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau

Opérateur : Parc naturel Loire-Anjou-Touraine (PNR Loire-Anjou-Touraine)

- **Site Natura 2000 :** Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé

Opérateur : Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents (CORELA)

Récapitulatif des mesures :

Périmètre du projet hors « sous-périmètre Rôle »	Gestion des prairies humides PL VALL PH1 Fertilisation azotée maxi à 60 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche au 10 juin 150 €/ha/an	Gestion des prairies à forte biodiversité PL VALL PH2 Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 20 juin 278 €/ha/an
	« Sous-périmètre Rôle des genêts »	Gestion des prairies humides – Rôle PL VALL RA1

	Fertilisation azotée maxi à 30 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche au 20 juin 182 €/ha/an	Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche au 1^{er} juillet 301 €/ha/an
--	--	---

Mesures proposées dans l'estuaire de la Loire (44)

- Site Natura 2000 : estuaire de la Loire

Opérateur : [ODASEA](#)

Récapitulatif des mesures :

Périmètre du projet hors « zone Rôle des genêts »	Gestion des prairies humides PL_ESTU_HE1 Fertilisation azotée maxi à 60 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 15 juin 150 €/ha/an	Gestion des prairies à forte biodiversité PL_ESTU_HE2 Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 25 juin 215 €/ha/an
	Gestion des prairies humides – Rôle PL_ESTU_HE2 Fertilisation azotée maxi à 60 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 15 juin 150 €/ha/an	Gestion des prairies prioritaires – Rôle PL_ESTU_HE4 Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 1^{er} juillet 244 €/ha/an

Mesures proposées dans le Marais poitevin (85)

- Site Natura 2000 : zone humide du Marais poitevin

Opérateur : Parc interrégional du marais poitevin

Récapitulatif des mesures :

<p>Mesure prairie humide (MPH) MAPO_HE1</p> <p>Fertilisation azotée maxi à 60 unités Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 1^{er} juin (possibilité dès le 20 mai)</p> <p>150 €/ha/an</p>	<p>MPH à forte valeur biologique « Gestion mixte pâturage et fauche » MAPO_HE2</p> <p>Fertilisation interdite</p> <p>Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 10 juin</p> <p>226 €/ha/an</p>	<p>MPH à forte valeur biologique « fauche dominante » MAPO_HE3</p> <p>Fertilisation interdite</p> <p>Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 15 juin</p> <p>279 €/ha/an</p>	<p>Mesure « Rôle des genêts » MAPO_RA2</p> <p>Fertilisation interdite</p> <p>Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche ou pâturage : 1^{er} août sur au moins 20 %, le reste pouvant être fauché dès le 1^{er} juin.</p> <p>255 €/ha/an</p>
--	---	---	---

LORRAINE

Mesures proposées dans la vallée de la Meuse (55)

- **Site Natura 2000 :** vallée de la Meuse du secteur de Stenay

Opérateur : CPIE Woëvre-Côtes de Meuse.

Récapitulatif des mesures :

<p>Prairie à Rôle des genêts</p>	<p>LO_STEN_RG1</p> <p>Fertilisation azotée maxi à 65 unités Pratiques : fauche Date de fauche : 40 % de la surface au 15 juin, le reste au 20 juillet.</p> <p>339 €/ha/an</p>	<p>LO_STEN_RG2</p> <p>Fertilisation interdite Pratiques : fauche Date de fauche : 20 juillet</p> <p>432 €/ha/an</p>
---	---	---

BOURGOGNE

Mesures proposées en Saône-et-Loire

- **Site Natura 2000 :** Saône-Grosne et Seille

Opérateur :

Récapitulatif des mesures :

Prairie à Rôle des genêts (prairie hygrophile de fauche et pâture)	Gestion extensive des prairies longuement inondables BO_SGSE_PH4	Gestion extensive des prairies longuement inondables avec retard de fauche au 15 juillet BO_SGSE_PH5
	Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date : fauche au 15 juin ; pâturage au 5 juillet 259 €/ha/an	Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche ou pâturage Date de fauche : fauche au 15 juillet ; pâturage au 15 août 386 €/ha/an

- Site Natura 2000 : Saône-Grosne et Seille

Opérateur :

Récapitulatif des mesures :

Prairie à Rôle des genêts (prairie hygrophile de fauche et pâture)	Gestion extensive des prairies inondables avec fauche à partir du 30 juin BO_VD71_PH3
	Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date : fauche au 30 juin 355 €/ha/an

RHÔNE-ALPES

Mesures proposées en val de Saône dans l'Ain

- Site Natura 2000 : Val de Saône

Opérateur :

Récapitulatif des mesures :

Prairie à Rôle des genêts	Prairies humides et forêt alluviales du Val de Saône RA_VDS_HE2
	Fertilisation interdite Absence de phytosanitaires Pratiques : fauche Date de fauche : à partir du 15 juillet 339 €/ha/an

CHAMPAGNES-ARDENNES

- Site Natura 2000 : Vallée de la Voire (10)

- AU1 = COUVER07 (pas d'intervention mécanique entre le 1^{er} avril et le 31 août)
- HF1 = fauche tardive au 1^{er} juillet
- HF2 = fauche tardive au 15 juillet

- Site Natura 2000 : Prairies de la Vallée de l'Aisne (08) [site : 53, 208, 209 et 210]

Opérateur : ADASEA 08 + Chambre d'agriculture 08

Récapitulatif des mesures :

Prairie à Rôle des genêts (« prairie fauchées au printemps »)	CA_NA53_HF1	CA_NA53_HF2
	Fertilisation azotée maxi à 75 unités Pratiques : fauche Date : pas de date 123 €/ha/an	Fertilisation interdite Pratiques : fauche Date de fauche : fauche au 10 juillet 322 €/ha/an

PICARDIE

- Site Natura 2000 : Moyenne vallée de l'Oise

Opérateur :

Récapitulatif des mesures :

Prairie à Rôle des genêts (« prairie fauchées au printemps »)	Favoriser la reproduction de l'oiseau Rôle des genêts PI_MVO3_RA1	Favoriser la reproduction de l'oiseau Rôle des genêts PI_MVO3_RA2
	Fertilisation azotée maxi à 30 unités Absence phytosanitaires Bande refuge obligatoire : 5 % de la parcelle (largeur minimale de 5 m), maintenu jusqu'au 31 août Fauche centrifuge obligatoire Pratiques : fauche Date : 26 juin 312 €/ha/an	Fertilisation interdite Absence phytosanitaires Bande refuge obligatoire : 5 % de la parcelle (largeur minimale de 5 m), maintenu jusqu'au 31 août Fauche centrifuge obligatoire Pratiques : fauche Date de fauche : fauche au 16 juillet 375 €/ha/an

ANNEXE 5.

Cahier des charges complet pour la MAET appliquée au Site Natura 2000 des Basses Vallées Angevines.

Opérateur : Angers Loire Métropole (ALM)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Maine et Loire

TERRITOIRE « Basses Vallées Angevines » MESURE TERRITORIALISÉE « MAEIPL LBVA PA1 » CAMPAGNE 2009

1. Objectifs de la mesure

La mesure de gestion des prairies humides permet une première exploitation des prairies soit par une fauche à partir du 20 juin, soit par un pâturage.

En contrepartie du respect du cahier des charges de la mesure (décrit ci-dessous au § 3), une aide de 193 € par hectare engagé vous sera versée annuellement pendant les 5 années de l'engagement.

2. Les conditions spécifiques d'éligibilité à la mesure « MAEIPL LBVA PA1 »

Vous devez respecter les conditions d'éligibilité générales aux différentes MAE, rappelées dans la notice nationale d'information MAE.

Vous pouvez engager dans la mesure « MAEIPL LBVA PA1 » les surfaces en prairies permanentes de votre exploitation situées dans le périmètre du territoire éligible, dans la limite du plafond fixé dans la région de votre siège d'exploitation.

Les parcelles de prairies engagées doivent être maintenues et entretenues pendant toute la durée du contrat.

3. Cahier des charges de la mesure « MAEIPL LBVA PA1 » et régime de contrôle

L'ensemble de vos obligations doit être respecté tout au long de votre contrat, et ce dès le 15 mai de l'année de votre engagement, sauf dans le cas de l'obligation portant sur la réduction de fertilisation qui sera vérifié du 15 mai de l'année n au 14 mai de l'année n+1.

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes.

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « MAEIPL LBVA PA1 » sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Lorsque l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon qu'il s'agisse d'une obligation à seuil ou totale.

Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAE pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.

Obligations du cahier des charges à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles sur place		Sanctions	
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Niveau de gravité
Entretien annuel obligatoire, absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...) Un sur-semis et/ou un entretien exclusif par gyrobroyage du couvert est possible	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Désherbage chimique interdit à l'exception de traitements localisés (après avis de l'opérateur Natura 2000) visant à lutter contre les chardons, rumex et plantes envahissantes telles que définies dans l'arrêté préfectoral	Contrôle visuel	Néant	Définitive	Principale Totale
Absence totale de toute fertilisation minérale et organique¹ sur chaque parcelle engagée	Analyse du cahier de fertilisation	Cahier de fertilisation	Réversible	Principale Totale
Enregistrer les interventions mécaniques (dates de fauche, matériels utilisés, ...) et/ou des pratiques de pâturage (dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'animaux, ...) ²	Analyse des fiches de gestion des prairies	fiches de gestion	Réversible au 1 ^{er} constat, Définitive au 2 nd constat	Secondaire Totale
Limitation du chargement moyen annuel à la parcelle à 1,4 UGB/ha	Analyse des fiches de gestion des prairies	Fiches de gestion	Réversible	Principale Seuils
Première exploitation de la prairie par pâturage (dans le cas du pâturage, la date d'entrée des animaux est libre) ou, à défaut de pâturage, par fauche à partir du 20 juin ³ . En cas de fauche , la pratique du déprimage est possible jusqu'au 30 avril. Après la fauche, le pâturage du regain est autorisé jusqu'au 14 décembre.	Analyse des fiches de gestion des prairies	fiches de gestion	Réversible	Principale Totale
Maîtrise mécanique ou manuelle des refus et des ligneux	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale
Enlèvement du produit de la fauche avant les crues	Contrôle visuel	Néant	Réversible	Secondaire Totale

¹ L'épandage de boues et de compost étranger à l'exploitation est également interdit.

² Un modèle de fiche de gestion des prairies pourra vous être remis par l'opérateur de territoire (Angers Loire Métropole) ou la structure animatrice (ADASEA).

³ La fauche doit être pratiquée du centre vers la périphérie à vitesse lente (détourage autorisé). Il est recommandé de ne pas dépasser la vitesse de 6 km/h pour le 1^{er} tour et les 4 dernières lamées et de 12 km/h pour le reste de la parcelle.

4. Recommandations pour la mise en oeuvre de la mesure « MAEIPL LBVA PA1 »

Allotement et déplacement des animaux ou conduite en parcs tournants pour respecter le chargement moyen maximal. Ces recommandations visent à accroître l'impact favorable de vos pratiques sur la biodiversité.

Toutefois, ces recommandations ne font pas l'objet de contrôles, contrairement aux obligations décrites ci-dessus dans le cahier des charges (Cf. § 3)

Pour tout renseignement :

d'ordre réglementaire

DDEA de Maine et Loire

Correspondants :

Cécile LE GALL

Véronique VOISIN

Tel : 02 41 79 67 66

Tel : 02 41 79 67 25

cecile.le-

gall@agriculture.gouv.fr

veronique.voisin@agricultur

e.gouv.fr

***d'ordre technique
(montage des projets
individuels)***

ADASEA de Maine et
Loire

Correspondant :

François OUDOT

Tel : 02 41 96 77 49

Fax : 02 41 96 77 44

francois.oudot@maine

-et-loire.chambagri.fr

coordinateur du site

Angers Loire Métropole

Correspondant :

Aurélié DUMONT

Tel : 02 41 05 52 28

Fax : 02 41 05 51 45

aurelie.dumont@angersloiremetropole.fr